



CYCLE de trois webinaires

Emplois & Quartiers prioritaires

- 05** **SYNTHÈSE**
Des trois webinaires
- 11** **ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV**
Favoriser l'emploi tout en favorisant la transition écologique via une politique d'achats responsables
- 12** **QUÉSACO ?**
Achats responsables au service des QPV
- 15** **OBJECTIFS ET AMBITIONS**
Achats responsables au service des QPV
- 16** **OUTILS DU CODE DE LA COMMANDE**
Achats responsables au service des QPV
- 17** **TÉMOIGNAGE D'ACTEUR**
Agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires
- 19** **EXEMPLE 1**
Un marché bailleur social pour des potagers en pieds d'immeuble
- 22** **EXEMPLE 2**
Une AMO visant la stratégie urbaine et l'implantation de micro-fermes en ville
- 25** **EXEMPLE 3**
Economie circulaire dans le BTP en lien avec les QPV
- 30** **TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE**
Mise en œuvre d'un processus d'achat responsable par une Métropole
- 35** **L'IAE**
L'insertion par l'activité économique : quels leviers pour les QPV ?
- 36** **L'IAE - PANORAMA**
Panorama de l'IAE en Occitanie



- 39** **L'IAE - AMBITIONS**
Présentation des nouvelles ambitions en matière d'IAE
- 43** **L'IAE VIA LES SIAE**
Qui sont-elles ? Structuration et principes d'action
- 45** **LEVIERS D'ACTION**
Quelques exemples
- 46** **DISPOSITIFS DE L'IAE**
Focus sur les régies de quartier et de territoire
- 49** **IAE ET QPV**
L'exemple du Grand Cahors où comment la politique de la ville soutient l'IAE au bénéfice des habitants des QPV
- 50** **LA CITÉ DE L'EMPLOI**
Quésaco ?
- 51** **LA CITÉ DE L'EMPLOI**
Une expérimentation amenée à se développer
- 56** **LA CITÉ DE L'EMPLOI**
L'exemple du Grand Narbonne
- 60** **LA CITÉ DE L'EMPLOI**
L'exemple des Hautes-Pyrénées
- 63** **DÉBATS**
Questions réponses



CYCLE 2020 OCCITANIE

Emploi et quartiers prioritaires

Les collectivités et les partenaires du contrat de ville ont à leur main de nouveaux leviers pour agir sur l'emploi dans les QPV. En novembre et décembre 2020, Villes et Territoires Occitanie a animé 3 groupes d'échanges régionaux en visioconférence sur la thématique emploi dans les Quartiers prioritaires, visant à faire connaître certains de ces nouveaux leviers :

Emplois générés par le développement durable : circuits courts, recyclage... et le levier majeur que représente une politique volontaire d'achats responsables visant les 3 piliers du développement durable : économique, social, environnemental.

Emplois d'insertion par l'activité économique : les habitants des quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'étapes de parcours vers l'emploi au travers de postes en structures d'insertion (ACI, AI, ETTI, EI...) :

l'IAE connaît un développement renforcé au travers du **Pacte Ambition**, visant un accroissement du nombre de postes en insertion et une orientation des candidats facilitée. Au vu de ces évolutions en cours, comment favoriser l'IAE au bénéfice des quartiers prioritaires ?

Meilleure articulation des acteurs du territoire pour un parcours vers l'emploi renforcé: l'Etat expérimente la **Cité de l'Emploi**, dispositif visant à renforcer la coordination entre les multiples acteurs de l'emploi des QPV, et la logique de parcours.

Ces séminaires, organisés sous format visioconférence de 1h30, ont réuni 132 participants agents des collectivités, de l'Etat, de structures de l'économie sociale et solidaire.



SYNTHÈSE

Achats responsables et Politique de la ville favorisant les dimensions économique, sociales, environnementales.

Si les clauses sociales sont maintenant bien connues des partenaires des contrats de ville, les clauses environnementales le sont moins, alors qu'elles constituent un formidable levier pour l'emploi. Les achats responsables contribuent en effet à la création d'emplois en insertion - non délocalisables - et au retour à l'emploi, notamment d'habitants des QPV. Ils représentent en outre un levier fort, par la commande des collectivités et de l'État, pour améliorer les conditions environnementales qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre d'une politique d'achat responsable par une collectivité nécessite une mobilisation des élus, directions et services achats.

Les élus peuvent s'engager dans une démarche d'achats responsables en adoptant, par exemple, une Charte des Marchés Publics, permettant d'acter le recours aux clauses environnementales et sociales, ainsi que de faciliter l'accès aux marchés publics des TPE/PME du territoire. Les collectivités ayant un grand volume annuel d'achats ont l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER). Les autres collectivités peuvent acter leur volonté, objectifs et procédures d'achats dans une délibération classique.

Les services des marchés publics se mobilisent en conséquence, de l'identification du besoin avec les services techniques concernés, à la rédaction du marché et la sélection des offres.

Le/la chef de projet politique de la ville peut encourager cette démarche mais également s'assurer qu'elle prend bien en compte les quartiers prioritaires en étant identifié comme partenaire dès le niveau de l'identification des besoins, du sourcing (identification en amont des acteurs économiques, et notamment ESS, susceptibles de répondre aux potentiels marchés publics).

Lors du séminaire, ont été présentés plusieurs exemples de domaines dans lesquels l'introduction par une collectivité locale de clauses environnementales dans ses marchés publics va pouvoir générer de l'emploi local.



SYNTHÈSE

Achats responsables et Politique de la ville (favorisant les dimensions Economique, Sociales, Environnementales)

Agriculture Urbaine

L'agriculture urbaine regroupe « l'ensemble des initiatives comportant une activité de production agricole situées en milieu urbain et péri urbain dès lors qu'elles entretiennent un lien fonctionnel avec la ville : production et/ou services sociaux, environnementaux. »).

La collectivité peut encourager l'agriculture urbaine en élaborant une stratégie avec l'appui d'un prestataire qui fera l'objet d'un marché, en implantant des micro-fermes en ville pour une production maraîchère biologique, notamment dans ou en périphérie de QPV, ce qui permet de distribuer la production en priorité en circuit court au sein du QPV, en utilisant des points de vente commerciaux existant.

Les collectivités dont les QPV relèvent du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine peuvent candidater à l'appel à projet Quartiers Fertiles pour développer de nouveaux projets (Jardins partagés ou d'insertion, micro-fermes, sites multiservices, production en pleine terre ou hors sol...).

Les bailleurs sociaux peuvent également contribuer à l'agriculture urbaine en passant des marchés pour la création de jardins potagers en pied d'immeuble.

Pour les partenaires du contrat de ville, l'agriculture urbaine permet de promouvoir l'alimentation saine, le lien social, l'emploi agricole, la sensibilisation à l'environnement/gestion des déchets/amélioration et respect du cadre de vie.



SYNTHÈSE

Achats responsables et Politique de la ville (favorisant les dimensions Economique, Sociales, Environnementales)

Bâtiments et travaux publics (BTP)

La collectivité peut également répondre à l'obligation de recyclage des déchets bâtiments en s'inspirant de l'expérimentation menée dans un premier temps sur Toulouse Métropole sur 4 chantiers de démolition reconstruction. Cette expérimentation vise, via une stratégie d'achats responsables facilitée par un prestataire, à favoriser l'économie circulaire dans le BTP : le prestataire accompagne le service des marchés publics dans sa stratégie achat : de la rédaction du projet de concours de maîtrise d'œuvre à la mise en conformité, en passant par l'identification des structures de l'ESS pouvant être mobilisées sur la partie recyclage, l'inventaire des ressources et déchets, etc.

L'optimisation des ressources et la valorisation des déchets du bâtiment permet de créer de l'emploi local, sur des nouveaux métiers de démontage, transformation de ressources qui peuvent relever de structures de l'IAE qui répondent à l'appel d'offre (réponse groupée entreprises classiques et IAE).

Pour les partenaires du contrat de ville, la commande publique en faveur du recyclage des ressources et déchets sur les chantiers bâtiment publics permet de promouvoir l'emploi, les structures de l'IAE. Le service politique de la ville peut faciliter l'identification et la mobilisation des structures de l'IAE par les services des marchés publics.



SYNTHÈSE

Insertion par l'Activité Economique : actualités et enjeux pour les Quartiers prioritaires

18% des publics de l'IAE en Occitanie résident en QPV. Si le taux de chômage des personnes inscrites à Pole Emploi, habitant dans les QPV, est de 11%, le taux d'emploi des femmes est inférieur de 20 points au taux national, et le taux d'emploi des hommes est inférieur de 18 points. On sait que l'accès du public à une pluralité d'offres d'insertion joue un rôle important dans l'accès à l'emploi, notamment pour les habitants des QPV. D'où l'importance d'avoir une offre d'insertion en proximité ou dans les QPV.

Le choix de cibler plus particulièrement les QPV peut faire partie d'une stratégie de développement départemental de l'IAE. Ce choix va se faire au regard des publics et de la nature de l'offre de SIAE sur un territoire. Et ce dialogue se déroule dans le cadre des instances des CDIAE, dans lesquelles on retrouve, outre le Préfet, le DIRECCTE, Pôle Emploi, des élus et représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des représentants de SIAE, tous nommés pour 3 ans par le Préfet de Département.

La politique de l'IAE a connu récemment une nouvelle impulsion, avec le **Pacte Ambition**, qui vise une augmentation du nombre de personnes en parcours d'insertion, grâce à un nombre de postes plus important et un soutien financier croissant de l'Etat. Ce soutien se traduit au travers d'Appels à Manifestation d'Interêt (AMI) (en 2019 et probablement à venir).

La plateforme internet de l'inclusion et le Pass IAE

De nouveaux outils sont instaurés pour simplifier le recrutement de salariés de l'insertion : une [plateforme internet de l'inclusion](#) est déployée, pour simplifier la mise en relation des besoins de recrutement des SIAE et les salariés potentiels, la décision du recrutement restant à la main des structures de l'IAE (SIAE). Les SIAE mettent en ligne leurs offres d'emploi sur la plateforme, qui permet des orientations sur ces offres par des prescripteurs habilités (liste établie par décret), mais aussi des « orienteurs » (association de quartier par exemple). A charge pour la SIAE de vérifier l'éligibilité du candidat.

Le PASS IAE va désormais être attribué au candidat à son entrée en Parcours IAE, parcours qui sera activé dès le premier contrat du salarié dans une SIAE, pour une durée de 24 mois..



SYNTHÈSE

Insertion par l'Activité Economique : Actualités et enjeux pour les Quartiers prioritaires

La Place des marchés

Un second volet de la plateforme verra le jour fin 2021, pour soutenir l'activité commerciale et le développement d'activités des SIAE, en rendant plus visible leur offre de services. Ce volet, baptisé « la Place des marchés », permettra un rapprochement entre l'offre de prestation de service des SIAE et les entreprises ou les collectivités territoriales qui auraient des besoins.

EITI

Un nouveau modèle de SIAE est en expérimentation : les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant ([EITI](#)) : s'il n'existe pas encore en Occitanie (expérimentation prévue à Narbonne dans le cadre de la Cité de l'Emploi en 2021), il permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement socio-professionnel (conciergeries, plateformes de services développés dans d'autres régions).

Les partenaires du contrat de ville peuvent donc faciliter l'accès aux structures de l'IAE des habitants des quartiers prioritaires, en finançant des actions complémentaires portées par les SIAE accueillant des habitants des quartiers prioritaires, en amont des parcours, pour lever les freins (santé, langue, préparation aux entretiens professionnels adaptés...).

Synthèse des leviers présentés en faveur de l'IAE à la main des collectivités en politique de la ville

- Commande publique (marchés réservés, marchés d'insertion, clauses sociales, clauses environnementales...).
- Subventions aux SIAE du territoire pour un accompagnement renforcé des personnes en parcours vers l'emploi des QPV.
- Actions de mise en relation entreprises du territoire et salariés de l'IAE.
- Appui à l'implantation de SIAE en relation avec la DIRECCTE et le CDIAE, sur des services à forte potentialité sur leur territoire.



SYNTHÈSE

Cité de l'Emploi : Quèsaco ?

Expérimentation de l'ANCT lancée depuis début 2020, sur 24 territoires, la démarche Cité de l'Emploi est en voie d'essaimage. Dispositif propre à la politique de la ville, il est piloté par l'ANCT, et vise à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

La Cité de l'Emploi est basée sur des principes clefs que sont la complémentarité (meilleure mobilisation du droit commun grâce à une amélioration de la coordination des dispositifs existants, des acteurs du territoire), le pilotage par le préfet en lien étroit avec les collectivités locales, la contextualisation du projet pour répondre de manière optimale aux besoins des habitants des QPV, sur la base d'un diagnostic partagé.

Elle soutient trois catégories d'actions : l'animation territoriale, la coordination de parcours dédiés à l'aller vers, une ingénierie dédiée qui permet de développer des solutions visant des cohortes.

Sa logique d'intervention : massifier le recours aux dispositifs de droit commun, identifier des besoins non couverts, y répondre en déployant des ingénieries innovantes pour des cohortes identifiées.

Les territoires éligibles à une extension du dispositif sont les QPV, à partir d'une sollicitation de l'ANCT par le préfet de département, en coordination avec les collectivités locales. L'enveloppe mobilisable est de 100 000 euros par an de l'ANCT/DGCL (Bop 147) par cité de l'emploi, sur la base d'une convention annuelle qui peut être renouvelée.

En Occitanie, il existe deux Cités de l'Emploi : « Les Cités de l'Emploi des Hautes Pyrénées » (Tarbes/Lourdes/Aureilhan) et « la Cité de l'Emploi de Narbonne ». Elles ont des modes de fonctionnement distincts, répondant aux enjeux propres à chaque territoire. Elles ont été initiées au travers d'un diagnostic partagé entre partenaires des QPV. Sur Narbonne, la Cité de l'Emploi soutient l'animation et l'ingénierie, ainsi que deux actions nouvelles dédiées à des cohortes pré-identifiées comme prioritaires : les jeunes diplômés (Buzz'iness) et les femmes seniors (Coopérative d'Activité et d'Emploi d'Insertion, Première en France). Sur Tarbes/Lourdes/Aureilhan, la Cité de l'Emploi soutient l'animation et l'ingénierie (coordinatrice), qui mobilise les acteurs autour d'une démarche partagée, la co-construction du diagnostic, l'identification partagée d'une cohorte de personnes dont le parcours est interrompu ou bloqué, et la co-élaboration d'actions ciblées innovantes.



ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Favoriser l'emploi tout en favorisant la transition écologique via une politique d'achats responsables

CYCLE
EMPLOI &
QUARTIERS
PRIORITAIRES

Politiques d'achats responsables : zoom sur les clauses environnementales et documents de cadrage

WEBINAIRE RÉGIONAL
17 NOVEMBRE 2020 - 10H-11H30 (VISIO)



Comment les clauses environnementales bénéficient-elles aux QPV? Comment encadrer sa politique d'achats responsables ?
Avec Patrick Bernard - Synethic et témoignages d'acteurs

Intervenant.es

Patrick BERNARD, Juriste spécialiste de la commande Publique, [Synethic](#).

Laurent ROUGERIE, ingénieur agronome de formation, co-fondateur de la SCOP [Terreauciel](#).

Nicolas DELAMARE, Direction de la commande publique, Toulouse Métropole.



ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Quésaco ?

Définition et présentation

Patrick Bernard présente en introduction ce qu'est une commande publique responsable et en quoi elle contribue à valoriser le territoire.

Les marchés publics représentent un levier majeur pour le développement durable des territoires, du fait des volumes financiers qu'ils représentent. La loi de 2015 (ordonnances) en fait un levier potentiel en faveur de l'environnement, du social (insertion et emploi) et de l'économique (accès facilité des petites entreprises).

Les achats publics représentent des sommes importantes, avec des retombées positives pour les quartiers prioritaires si les clauses sociales et environnementales sont utilisées : la commande publique représente 6.8 milliards d'euros en Occitanie (dont près de la moitié sur la Haute Garonne et l'Hérault). Deux tiers sont du fait des collectivités.

Selon la [définition officielle](#), un achat public durable est un achat de produit ou de service qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, tout en assurant un développement économique.

- Il prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat.
- Il permet de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources.
- Il intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Les achats responsables se retrouvent dans de nombreuses politiques publiques, qui croisent les enjeux de la politique de la ville : cadre de vie (commande publique BTP, mobilité, sécurité), Cohésion sociale (Santé via l'alimentation durable locale), Emploi (promotion des circuits courts et donc de l'emploi non délocalisable, Insertion par l'activité économique, ESS).



ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Quésaco ?

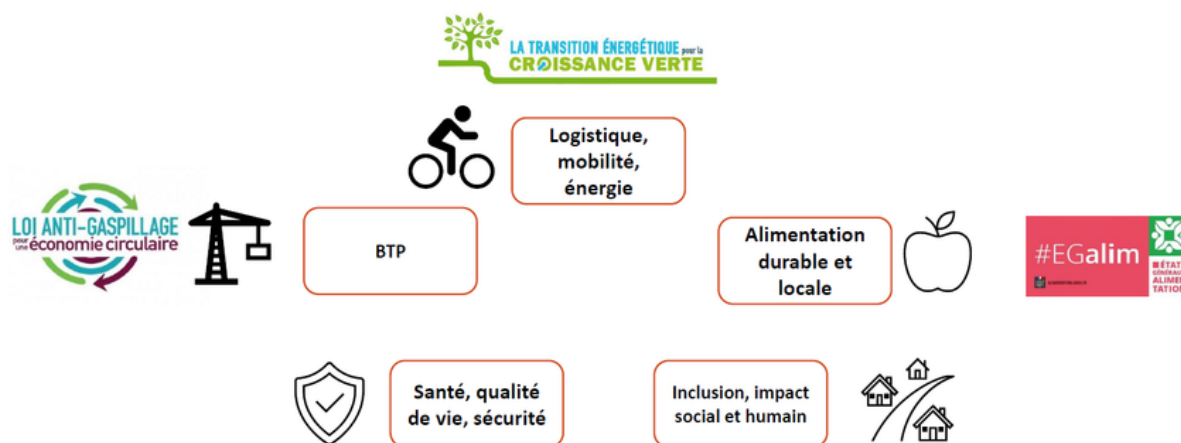
Les achats responsables se retrouvent dans de nombreuses politiques publiques, qui croisent les enjeux de la politique de la ville : cadre de vie (commande publique BTP, mobilité, sécurité), Cohésion sociale (Santé via l'alimentation durable locale), Emploi (promotion des circuits courts et donc de l'emploi non délocalisable, Insertion par l'activité économique, ESS).

Une intégration possible dans toutes les politiques publiques et entourée par la réglementation

La commande publique vient en application des lois promulguées cette année :

La [loi anti-gaspillage](#) pour une économie circulaire votée en février 2020

La [loi EGALIM](#) (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (1)) a été promulguée le 30 octobre.



Par exemple, l'Approche par l'économie circulaire implique le réemploi des matériaux et l'articulation entre les acteurs du territoire au service des territoires.

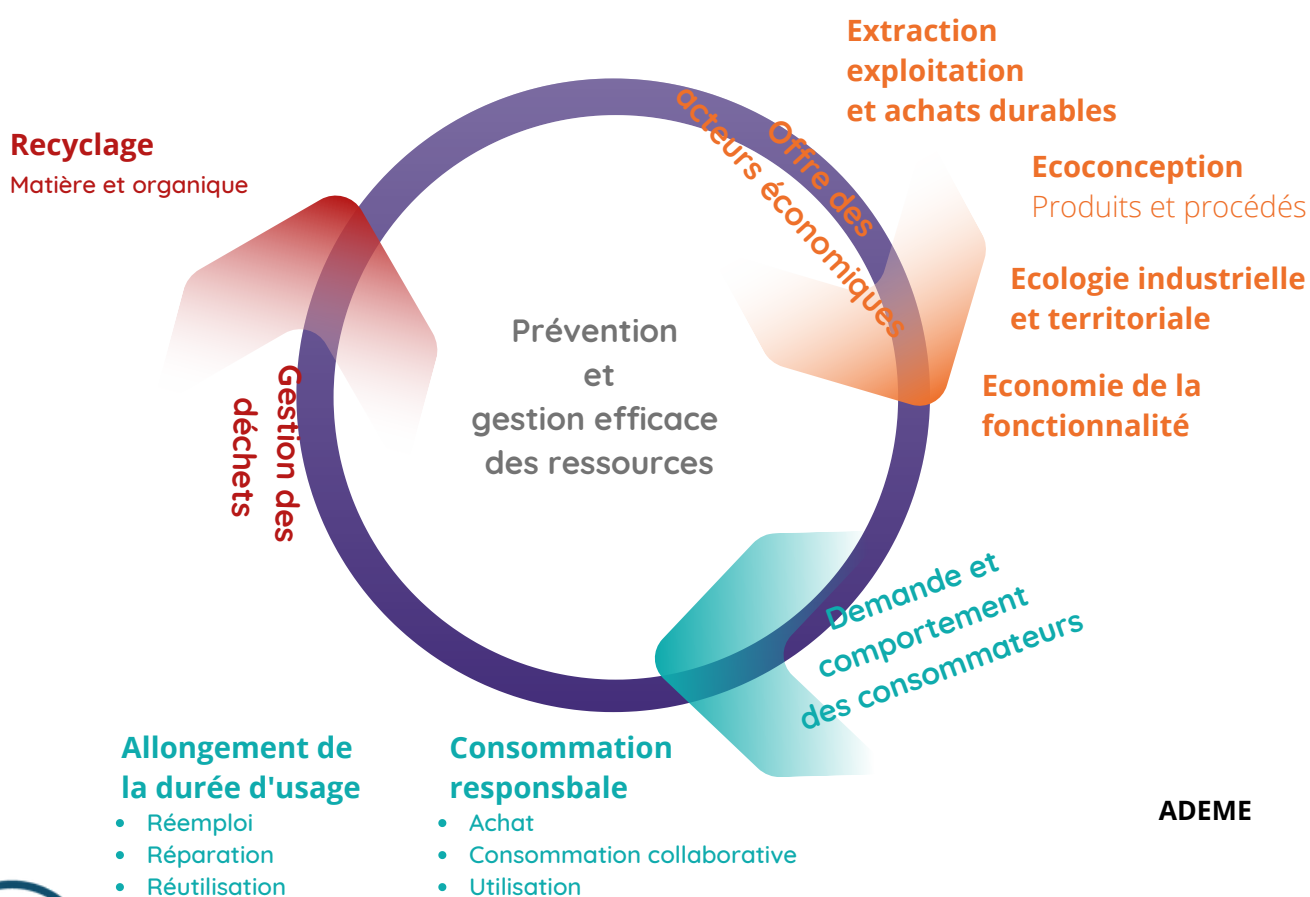
L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits (biens et services), et en développant le [bien-être des individus](#).

ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Quésaco ?

L'économie circulaire implique un changement de comportement des individus (actions de sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires par exemple sur la consommation responsable et respectueuse de sa propre santé, la gestion des déchets pour un cadre de vie amélioré et la nécessité de recycler), une gestion des déchets optimisée permettant la création d'emploi et la promotion de l'ESS (recycleries, repair café, etc. permettant à minima la création d'emploi en insertion), une offre des acteurs économiques renouvelée et créatrice d'emplois (écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, éco-conception de produits et de procédés...) permettant entre autre de lutter contre la précarité énergétique.

cette approche permet de créer de l'emploi non-délocalisable et de favoriser un développement durable à l'échelle des territoires.



ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Objectifs et ambitions

Le Plan national d'action pour les Achats Publics Durables fixe des objectifs ambitieux

POUR LES MARCHÉS PUBLICS

30%

doivent intégrer des dispositions environnementales

25%

doivent intégrer des dispositions sociales

100%

doivent faire l'objet d'une analyse approfondie pour savoir les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte

POUR LES ORGANISATIONS CONCERNEES

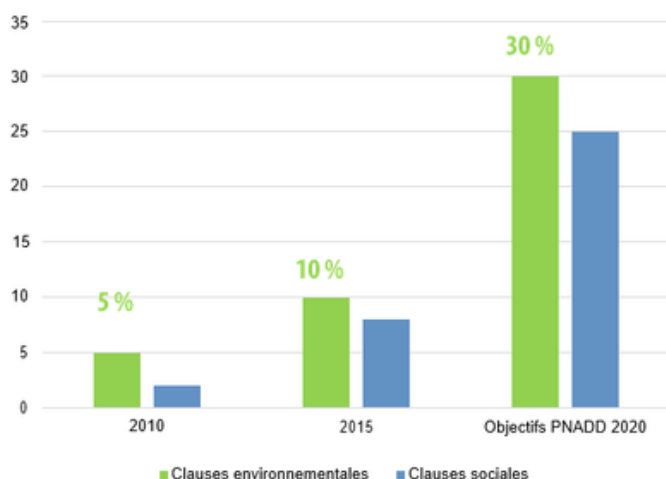
60%

doivent signer la charte pour l'achat public durable

80%

doivent réaliser des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique qui prennent en compte la fin de vie de ces produits.

Des objectifs encore loin d'être atteints: Constat du Conseil économique social et environnemental (CESE) 2018



- Lent cheminement des clauses sociales et environnementales.
- Schéma des Achats Socialement et Ecologiquement responsable (SPASER) faiblement adopté (3 à 7% des organisations concernées).

[L'étude complète](#)



ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE DES QPV

Outils du code de la commande publique

Comment puis-je faire des achats publics durables dans l'intérêt de mon territoire ?

Il existe différents outils du code de la commande publique sur lesquels s'appuyer.

- **La définition du besoin** : dès la définition du besoin qui fera l'objet d'un achat, il s'agit de « réfléchir développement durable », identifier l'offre existante des fournisseurs, mutualiser les besoins, et tenter de l'achat innovant.
- **La rédaction du marché** :
 1. L'élaboration du cahier des charges : le recours à des lots plus petits permet à des structures de l'ESS, des TPE locales de répondre (allotissement). Il existe également des spécificités techniques et la possibilité de recourir à des labels, autant d'articles juridiques du code de la commande publique qui permettent d'élaborer un cahier des charges relevant de l'achat public durable.
 2. Le système d'évaluation des offres doit être pensé de telle manière à pondérer le critère économique (le moins disant) par des critères environnementaux, sociaux, etc. (critères d'attribution). Il existe également des outils pour analyser les variantes.
 3. Les conditions d'exécution du contrat permettent également de garantir un achat public durable.

Ces points juridiques ne sont pas développés durant ce webinaire, et peuvent faire l'objet d'une séance dédiée, à la demande des participants.

Le code de la commande publiques (avril 2019) :

- Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP (L)
- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP (R)

1 - DÉFINITION DU BESOIN	2 - ÉLABORATION DU CAHIER DES CHARGES	3 - ÉVALUATION DES OFFRES	4 - EXÉCUTION DU CONTRAT
Prise en compte du DD dans la définition des besoins - Art.L2111-1	Allotissement (par corps de métiers) - Art. L2113-10 et 11	Critères d'attribution - Art. R2152 -	Conditions d'exécution - Art. L2112-2
Sourçage Fournisseurs - Art. R2111 - 1 et 2	Spécifications techniques - Art. L2111-2 et R2111-4 à R2111- 17	Analyse des variantes - Article R2151-8	
Mutualisation des besoins - Art.L2113-6	Labels- Art. R2111-12		
Achat innovant - Décret n° 2018- 1225			



AGRICULTURE URBAINE & QUARTIERS PRIORITAIRES

Témoignage d'acteur

Témoignage de Laurent ROUGERIE
[TERREAUciel](#)



Terreauciel

Agriculture Urbaine &
Paysagisme Comestible

Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ?

L'agriculture urbaine et périurbaine est la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Elle peut être pratiquée sur des toits, dans des cours, des potagers partagés et même dans des espaces publics. L'ONU et la FAO (Food and Agriculture Organization) préconisent cette solution pour répondre aux besoins alimentaires des zones urbanisées, notamment dans les villes et les pays pauvres.

L'agriculture urbaine est une façon de jardiner responsable, de faire diminuer les émissions de CO2 et aussi les coûts de production. Par ailleurs, les fermes urbaines peuvent générer des emplois, depuis la production jusqu'à la vente et la distribution. Enfin, l'agriculture au cœur des villes répond à une demande croissante des citoyens de (re-)tisser des liens avec la nature.

Toutes les expériences de jardins productifs urbains ne répondent pas à la même dynamique, ont indiqué au CNRS la sociologue Laurence Granchamp et la géographe Sandrine Glatron. Cela peut aller du simple loisir à une réelle activité commerciale en passant par un projet visant à restaurer du lien social.

[Source](#)

Quartiers Fertiles

L'agriculture urbaine a été identifiée par le Gouvernement comme un levier stratégique pour renforcer la dimension environnementale des 450 quartiers concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Piloté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), un plan d'accompagnement prévoit le financement, à terme, de 100 fermes urbaines dans le cadre de France Relance (+13 millions d'euros), et au travers d'un appel à projet : Quartiers Fertiles.

Lancé en février 2020, un premier appel à projet a permis la sélection de 27 lauréats. Le second appel à projet a clôturé le 16 novembre.

[Une troisième session](#) est prévue au printemps 2021.



AGRICULTURE URBAINE & QUARTIERS PRIORITAIRES

Témoignage d'acteur

Terreauciel est une scop basée à Toulouse, qui accompagne les projets d'agriculture urbaine. Composée d'une équipe d'ingénieurs agronomes, paysagistes, elle s'inscrit dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable, « pour rendre les villes comestibles ». La scop met au premier plan la considération des usages sociaux et les questions environnementales. La structure est organisée autour de 3 pôles :

- Bureau d'étude : AMO sur des sujets autour d'installation d'agriculteurs professionnels sur des territoires urbains
- Atelier paysage : conception et suivi des projets d'agriculture urbaine à production comestible.
- Carrés maraîchers en tant que porteur de projet (Quartiers Fertiles Toulouse Métropole).

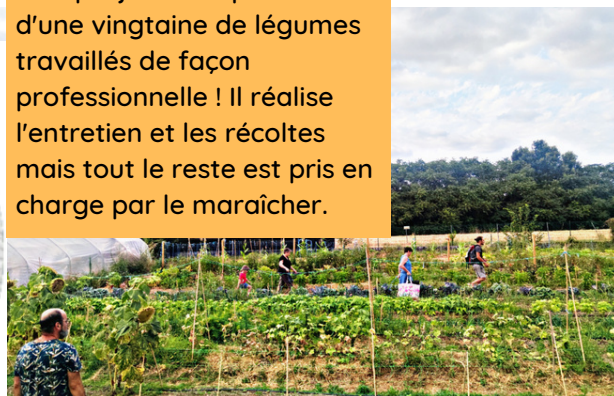
LE BUREAU D'ÉTUDES DE TERREAUCIEL INVITONS L'AGRICULTURE EN VILLE

AMO, requalification urbaine, étude de faisabilité technico-économique de fermes en ville, MOE, approches sociologiques.



LES CARRÉS MARAÎCHERS VOTRE POTAGER CHEZ NOTRE MARAÎCHER

Chaque jardinier profite d'une vingtaine de légumes travaillés de façon professionnelle ! Il réalise l'entretien et les récoltes mais tout le reste est pris en charge par le maraîcher.



L'ATELIER DU PAYSAGE DE TERREAUCIEL REDONNONS DU GOÛT AUX ESPACES VERTS GRÂCE À L'AGRICULTURE URBAINE

Des études au suivi des travaux, portage des projets d'espaces verts notamment sur le paysagisme comestible



Promoteurs, entreprises, collectivités, construisez la ville de demain : résiliente, humaine et respectueuse de l'environnement.



EXEMPLE 1

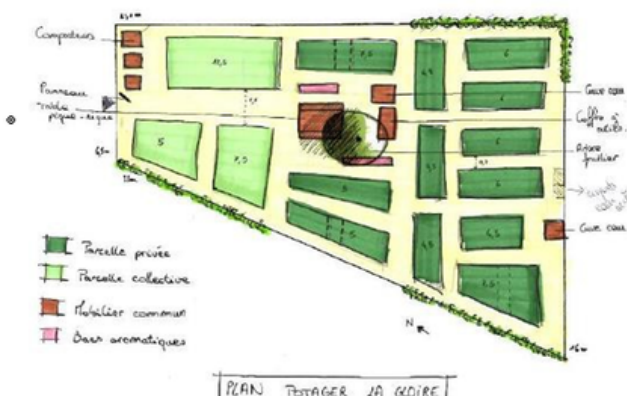
Un marché de bailleur social pour des potagers en pied d'immeuble

L'objet du marché est la réalisation d'un projet citoyen autour d'un jardin partagé (4 étapes, réalisation qui peut durer jusqu'à 2 ans et demi).

Principe d'intervention : Terreaciel constitue d'abord un collectif d'habitants en partant d'une enquête porte à porte pour informer et mobiliser autour du projet, puis co-construire le projet (aménagement participatif visant l'autonomie de la gestion du jardin partagé). Après avoir co-élaboré le règlement intérieur et le plan d'aménagement, le collectif d'habitant participe à l'aménagement du potager, puis Terreaciel organise des ateliers techniques et des séances de formation à la gouvernance collective. La co-construction du projet avec les habitants permet l'appropriation totale du projet. Un centre social peut ensuite assurer le suivi du projet.

CONCERTATION

Pour informer et mobiliser autour du projet de jardin partagé, réalisation d'une enquête porte-à-porte. Des réunions sont ensuite organisées pour co-construire le projet : règlement intérieur et plan d'aménagement.



CONCEPTION

Sur la base de la concertation, construction d'un plan d'aménagement correspondant au projet imaginé collectivement. Type de mobilier, essence végétale, agencement des parcelles et parts du collectifs...



EXEMPLE 1

Un marché de bailleur social pour des potagers en pied d'immeuble

Potager en pied d'immeuble et bailleurs sociaux - CONCEPT

AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF

Lors du chantier de la résidence, la structure du jardin partagé est mise en place: clôture, accès à l'eau, cheminement. Une prairie est semée en attente du potager. A la suite de la concertation, les finitions du jardin sont réalisées lors de chantiers participatifs : délimitation des parcelles, amendements, plantations des fruitiers.



ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé a pour objectif de rendre autonome le collectifs d'habitants jardiniers.

il est de deux ordres :

- ateliers techniques sur la gestion agroécologique de potager (arrosage et économie" d'eau, lutte écologique contre les nuisibles, compostage...
- Réunions sur la gouvernance collective (évolution du règlement, évolution du budget, décisions collectives et autonomisation).

Potager en pied d'immeuble et bailleurs sociaux - GROS PLAN SUR UN PROJET



RÉSIDENCE TERRE ROUGE À CAHORS

- Été 2016 : enquête porte à porte
- Automne 2016 / hiver 2017 : réunions de concertation et plantation des fruitiers
- Printemps 2017 : chantier participatif
- Printemps 2017 à automne 2018 : accompagnement
- Aujourd'hui : suivi par le centre social du quartier



EXEMPLE 1

Un marché de bailleur social pour des potagers en pied d'immeuble

Modalité de commande publique



Toulouse Métropole Habitat : le cahier des charges du bailleur social a spécifié la création d'un potager dans le marché public de rénovation de la résidence la Gloire et Castilhon. Terreauciel, au sein d'une équipe portée par Bouygues Construction, a porté la thématique du paysage comestible et du jardin partagé.

Pour Mesolia, il s'agissait d'un marché de gré à gré inférieur à 40 000€.

Pour Alogea, il s'agissait d'aménager une verrière paysagère qui n'avait pas fait l'objet de rénovation.

LP Promotion est un bailleur privé, qui a également eu recours à la commande publique pour aménager le pied d'immeuble.

Echanges avec les participants:

L'aménagement d'un potager en pied d'immeuble permet-il l'économie directe de charges en termes de gestion d'espaces verts ? Il s'agit plutôt d'économies indirectes, portant sur le respect des extérieurs et des dégradations évitées.

Faut-il une surface importante pour le projet ? Non, les potagers en pied d'immeuble se réalisent en général sur de petites surfaces.



EXEMPLE 2

Une AMO visant la stratégie urbaine et l'implantation de micro-fermes en ville

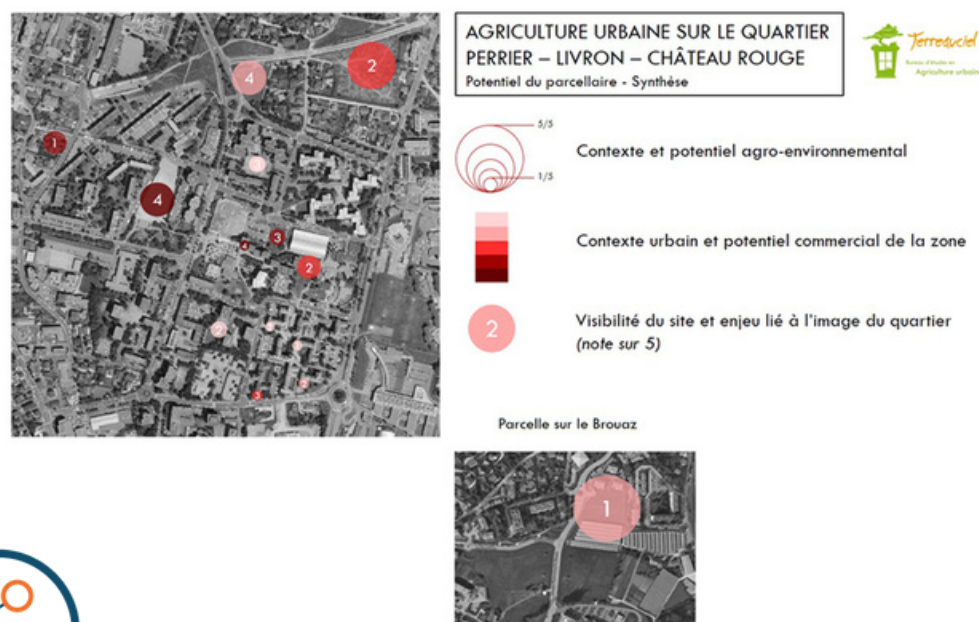
Les territoires s'investissent dans la transition écologique au travers de leur projet de territoire, de plans tels que le plan climat air énergie territorial, etc. Seine Eure Agglo (Normandie) se dote d'un programme de végétalisation des espaces urbains, notamment pour réduire les îlots de chaleur urbaine. Terreauciel participe à l'identification d'une stratégie urbaine pour favoriser la végétalisation via l'identification du foncier disponible pour l'agriculture, le maraîchage.

Exemple d'implantation de micro-ferme en ville

Le quartier du Perrier-Livron-Château-rouge à Annemasse fait l'objet d'un NPNRU. La Communauté d'Agglomération a pour projet [une production maraîchère biologique diversifiée](#) distribuée en priorité en circuit court au sein du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) en utilisant des points de ventes existants (centre commercial, marché) et en intégrant la Ferme de Château Rouge.

Ce lieu sera aménagé afin de devenir un symbole de la production maraîchère et agricole locale du territoire annemassien. Si cet espace est connu de certains habitants de l'Agglomération et identifié comme lieu de distribution des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), il reste peu fréquenté par les habitants du quartier, malgré sa proximité immédiate avec le QPV et sa position centrale entre le QPV et le cœur d'agglomération ». Terreauciel a contribué à l'étude de faisabilité du projet, repris dans le NPNRU, et qui fait l'objet d'un marché public en cours de lancement.

Stratégie d'agriculture urbaine et implantation de micro-fermes en ville - CONCEPT



EXEMPLE 2

Une AMO visant la stratégie urbaine et l'implantation de micro-fermes en ville

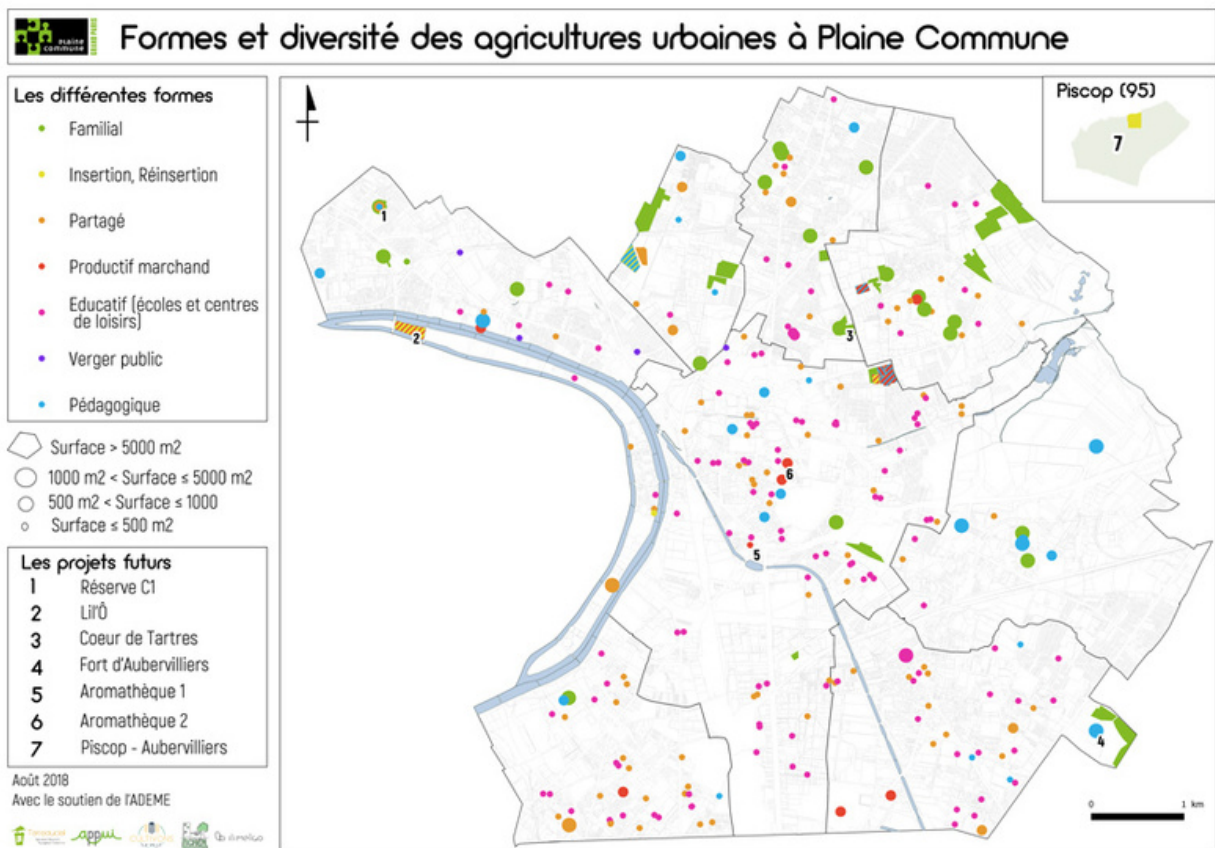
Stratégie d'agriculture urbaine et implantation de micro-fermes en ville - GROS PLAN SR UN PROJET

Plaine Commune a lancé un marché public de service pour définir sa stratégie d'agriculture urbaine (marché de 80 000€). Terreauciel est mandataire du groupement pluridisciplinaire qui a obtenu le marché.

A titre d'exemple, voici les différentes étapes du marché:

Diagnostic et Cartographie, intégration des enjeux du PLUi, scénarisation du déploiement de l'agriculture urbaine, concertation avec les acteurs de la ville, coconstruction de la stratégie avec les élus et les agents de Plaine Commune.

Cette démarche s'apparente à celle conduite dans le cadre d'un Agenda 21.



EXEMPLE 2

Une AMO visant la stratégie urbaine et l'implantation de micro-fermes en ville

Stratégie d'agriculture urbaine et implantation de micro-fermes en ville - GROS PLAN SR
UN PROJET: Exemple de l'ancien Terrain de Foot reconverti en exploitation maraîchère...

En lieu et place d'un ancien terrain de football, la mairie de Bougival (78) souhaitait voir se développer une exploitation maraîchère en permaculture.



Installation d'un maraîcher sur terrain de foot à Bougival (78) + Carbone (31)

- Terreaciel
- 12 à 18K€
- Etude de faisabilité environnementale et urbaine
- Projections technico-économiques
- Rédaction et diffusion d'un AMI
- Co-construction d'une méthodologie d'analyse des candidatures
- Instruction et jury



TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE

Economie circulaire dans le BTP en lien avec les quartiers prioritaires

Présentation du projet PHENIX BTP -SYNETHIC

Patrick Bernard témoigne de l'accompagnement par Synethic des stratégies de réemploi des ressources et gestion des déchets dans le Bâtiment avec l'exemple du Projet Régional Phenix-BTP.

Ce projet expérimental vise, via une stratégie d'achats responsables facilitée, à favoriser l'économie circulaire dans le BTP, dans un premier temps sur 4 chantiers Toulousains, puis sur la Région Occitanie. Il est cofinancé par l'ADEME (réponse à appel à projet régional).

La Métropole de Toulouse s'appuie sur SYNETHIC pour répondre aux enjeux environnementaux et mettre en œuvre sa feuille de route : il s'agit de justifier que 70% des déchets du chantier de démolition sont recyclés. Le Projet a ajouté l'objectif de réemploi (5%).

Le contexte juridique est favorable au projet

« La commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire et de l'atteinte des objectifs mentionnés au présent [parmi lesquels l'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du secteur du BTP). Par son effet d'entraînement, elle contribue à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses, notamment en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des produits et de préparation à la réutilisation des déchets, et de production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage. » extrait de l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Le projet Phenix est un dispositif innovant d'optimisation des ressources et déchets du BTP du territoire, qui généralise les pratiques circulaires des acheteurs publics en :

- répondant aux enjeux de conformité juridique
- limitant l'impact environnemental des chantiers
- développant l'économie, la création d'emplois et les filières locales.

2 objectifs : le réemploi des ressources et la valorisation des déchets, avec deux étapes

- **l'exemplarité** : participation à la rédaction du projet de concours de maîtrise d'œuvre et étude de la valeur développement durable des propositions
- **La mise en conformité** : participation à la rédaction des marchés de travaux, analyse des offres travaux, mission ressources et déchets, consolidation des données. Cette démarche vise la systématisation de pratiques vertueuses, soit le réemploi de 5% des matériaux utilisés, et le recyclage de 70% des tonnes des déchets générés.



TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE

Economie circulaire dans le BTP en lien avec les quartiers prioritaires

Le projet Phénix concerne 4 chantiers de l'agglomération toulousaine

- La rénovation de l'immeuble de Grande Hauteur du siège de la CPAM31, de novembre 2020 à septembre 2025.
- La déconstruction sélective du Parc des expositions (PEX) - Ile du Ramier (QPV Quartier Vécu) - 26000 m², de septembre 2020 à décembre 2020.
- Le réaménagement d'un îlot (180 logements prévus) - ZAC Malepère - Toulouse, avril 2021-avril 2023.
- La démolition - rénovation avec les bailleurs sociaux en QPV - Mirail, en cours d'étude pour le réemploi des fenêtres.

Exemple de la déconstruction du Parc des Expositions (Projet PEX)

- Rédaction cahier des charges déconstruction sélective et critère économie circulaire.
- Inventaire, visite de chantier et positionnement sur des ressources par des structures variées (ESS, IAE, MOE/MOA)
- Production d'outils dédiés au réemploi et à la coordination : fiche de positionnement, étiquette, convention de don, cession...

Les impacts de la révision du marché

Un des critères de jugement des offres est la performance en matière d'économie circulaire avec une pondération de 20%. Des réponses hétérogènes ont été reçues sur la base de 6 entreprises soumissionnaires : 3 entreprises intégrant une démarche économie circulaire et 3 entreprises dans une « philosophie » déchets. Le critère économie circulaire a permis un signal fort à destination des acteurs économiques encourageant des partenariats des partenariats locaux innovants (exemple du Groupe CASSIN et d'Emmaüs Toulouse).

Une véritable filière locale est en cours de structuration

- Emmaüs et ses partenaires valorisent 44 ressources (en cours de validation : barres de sécurité, panneaux d'affichages, pompes incendie, poignées, luminaires, câbles électriques...) pour du ré-emploi, upcycling, avec des débouchés internes, des dons, de la vente.
- La Mairie de Toulouse récupère les chauffages rayonnants pour les réemployer sur un autre site (le boulodrome couvert).
- Une étude technico-économique est en cours sur le réemploi/recyclage de ressources à destination des projets d'aménagement publics : des barres en métal sont recyclées en pergolas, des pavés et agrégats enrobés réutilisés sur d'autres lieux comme revêtements des sols...



TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE

Economie circulaire dans le BTP en lien avec les quartiers prioritaires

Extrait de l'[article](#) du 22 décembre 2020 La Dépêche

Ne parlez plus de destruction, mais de démolition sélective. La déconstruction du Parc-Expo de l'île du Ramier a été pensée bien en amont pour préserver les ressources et limiter au maximum les déchets. Aidée par l'association spécialisée Synethic, la métropole a mis en place des actions concrètes, en intégrant l'économie circulaire parmi les critères d'appel d'offres pour les travaux avec en parallèle, la sensibilisation et la formation au tri sélectif du personnel des entreprises retenues pour ce gros chantier. "Dès le départ, il s'agissait de minimiser le tonnage des déchets, explique Patrick Bernard de l'association Synethic. C'est ainsi que tous les matériaux secondaires, extincteurs, rampes métalliques, sanitaires, lavabos, robinets, panneaux de contreplaqué, ont été récupérés par Emmaüs. Le réseau électrique, soit 6 kilomètres de câbles et trois tonnes de matériel, a été démonté par l'organisation humanitaire Electriciens du Monde qui va notamment équiper un nouveau centre d'hébergement d'urgence de 42 lits à Toulouse. Quant aux nombreuses structures métalliques, elles vont servir à la fabrication du mobilier urbain, des bancs par exemple, pour le futur espace nature.

Contribuer à la relocalisation grâce au réemploi

Des ressources à destination des projets d'aménagement publics (en cours d'étude technico-économique).

Projets	Ressources visées	Type de valorisation	Débouchés
<ul style="list-style-type: none">- Grand Parc Garonne- Toulouse Métropole	<ul style="list-style-type: none">- Structures Métal IPN- Agrégats d'enrobés- Couvercle de caniveaux techniques- Pierre : pavés - bordure Granit	<ul style="list-style-type: none">- Détournement- Usage- Recyclage- Upcycling- Réemploi	<ul style="list-style-type: none">- Pergola - Mémoirel- Enrobés- Platine de bordure cyclable- Revêtement de sol

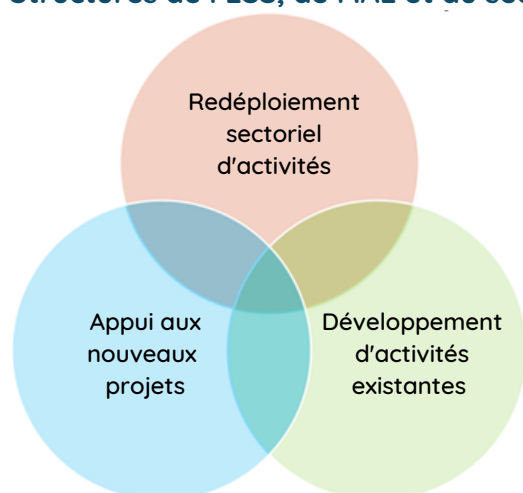


TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE

Economie circulaire dans le BTP en lien avec les quartiers prioritaires

Perspectives et bénéfices du projet PHENIX pour le développement des filières locales

Structures de l'ESS, de l'IAE et du secteur traditionnel



En lien avec les dispositifs existants



Perspectives et bénéfices du projet PHENIX pour la création d'emploi locale

Le critère économie circulaire implique l'articulation avec les acteurs de l'ESS du territoire.

En substituant la consommation des ressources naturelles par celle de la main d'œuvre locale, la dimension circulaire crée des emplois. Le projet induit une hausse significative de création d'emploi :

- La production de ressources issues du réemploi serait multipliée par 50 (de 6 ETP pour la production de ressources vierges, on passerait à 300 ETP pour la production de ressources issues du réemploi).
- La valorisation et le tri des déchets généreraient 11 ETP au lieu d'un seul dans la gestion classique (enfouissement).

Le choix de la méthode de déconstruction peut éviter les surcouts.

Pour 10 000 tonnes de matériaux			
		Estimation ETP local*	
ECONOMIE LINEAIRE	Production de ressources vierges	6	X 50
PROJET PHENIX	Production de ressources issues du réemploi	300	
ECONOMIE LINEAIRE	Déchets enfouis	1	X 11
PROJET PHENIX	Déchets triés et valorisés	11	



TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCE

Economie circulaire dans le BTP en lien avec les quartiers prioritaires

Echanges avec les participants

Comment faciliter à la fois les clauses sociales et les clauses environnementales ?

Il s'agit d'embarquer les donneurs d'ordre très en amont de la rédaction des marchés en intégrant les 2 enjeux = faire travailler les Demandeurs d'emploi (si possible) des quartiers et être plus vertueux en termes environnementaux.

Exemple :

L'expérimentation chantier de démolition du parc des expos à Toulouse a également fait l'objet de clauses sociales. Les clauses environnementales peuvent constituer un support pour faire travailler les demandeurs d'emploi.

Comment convaincre les donneurs d'ordre qui sont engagés dans les programmes de renouvellement urbain ?

C'est un choix politique.

Les métiers de facilitateurs clauses sociales pourraient-ils muter vers des métiers de facilitateurs achats responsables ?

Clauses sociales et clauses environnementales : ce sont 2 technicités différentes. Il va y avoir autant de clauses environnementales que de segments d'achat : BTP, agriculture urbaine, mobilité, etc... Il est donc difficile d'être polyvalent : il s'agit avant tout de sensibiliser les services techniques.



Contact

Patrick BERNARD - Synethic
amo@synethic.fr
www.synethic.fr



PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE

Témoignage de Nicolas DELAMARE,
Toulouse Métropole

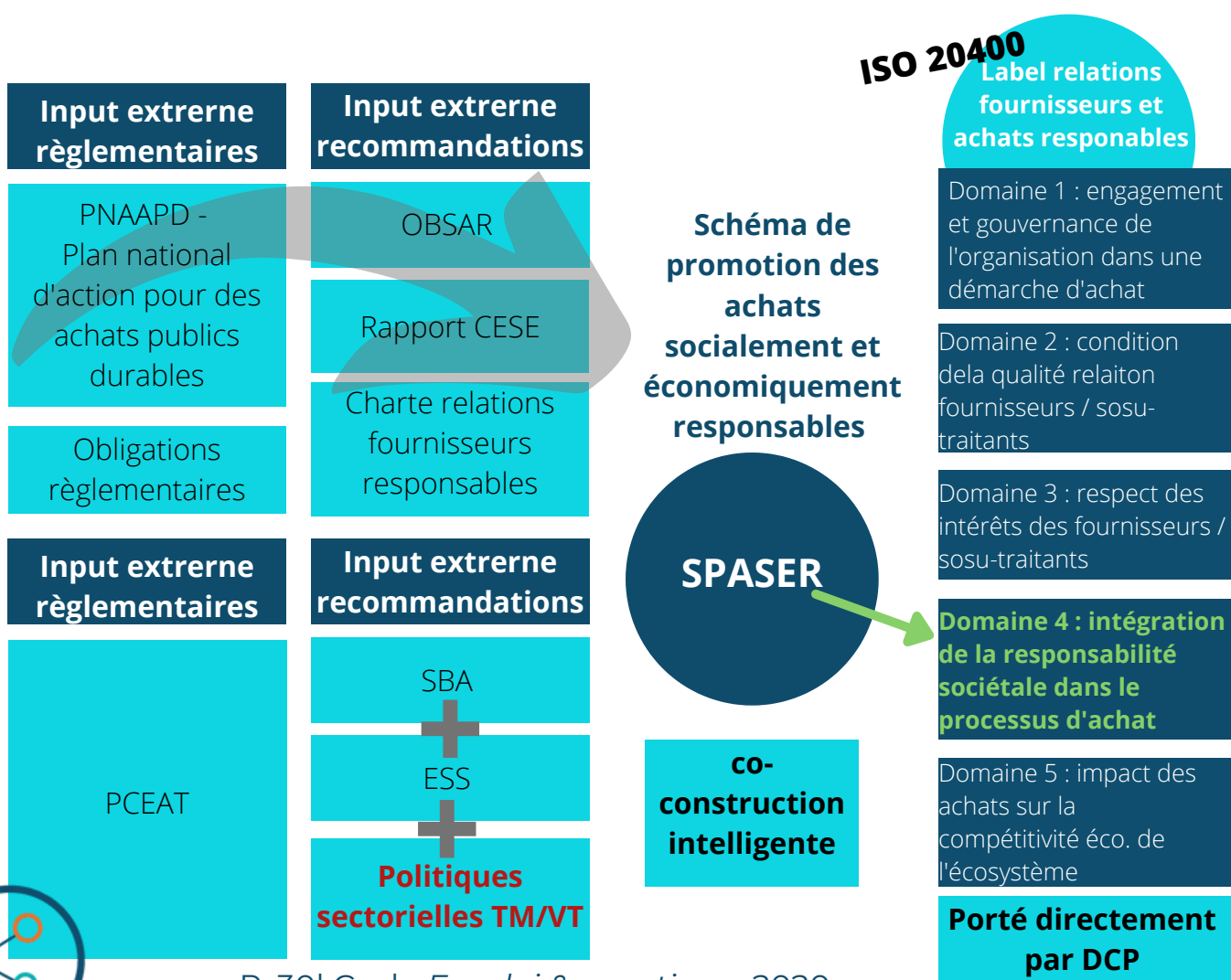
Présentation du témoin

Nicolas Delamare, Direction de la commande publique, Toulouse Métropole, apporte enfin des précisions juridiques quant aux éléments de cadrage/méthodologiques (de la politique d'achats au SPASER/délibération dans les communes).

A la base une volonté politique de la collectivité

Un processus d'achat se met en place avec du temps et nécessite un changement de culture. Toulouse Métropole a développé une politique d'achats publics en 2014. Cette politique d'achats publics responsable, qui est actée via une Charte visant à améliorer les relations entre les donneurs d'ordres et les entreprises, le Small Business Act.

Un fil rouge pour fédérer des démarches engagées et aller plus loin : l'adoption d'un SPASER



PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE

Témoignage de Nicolas DELAMARE,
Toulouse Métropole

Des résultats concluants pour le développement économiques et la transition écologique

Dans cette relation de confiance, il y a une nécessité d'être un acheteur responsable dans la manière de conduire la relation avec les entreprises : complexité des documents à simplifier, accompagnement à la dématérialisation, etc.

Différents éléments incitent les collectivités à s'engager dans une politique d'achats responsables

Outre les préconisations nationales de l'OBSAR (Observatoire des Achats Responsables), le rapport du CESE susmentionné, la [Charte Relations Fournisseurs Responsables](#) ainsi que le Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables institués par le Conseil National des Achats (CNA), des obligations réglementaires existent (ordonnances, notamment l'article 30 qui oblige la prise en compte des objectifs du Développement Durable, obligation pour les collectivités ayant un volume annuel de plus de 100 millions d'euros d'adopter un [SPASER](#) (loi ESS et loi Transition Énergétique).

Des obligations internes aux collectivités peuvent également exister

Le [Plan Climat Air Énergie Territorial](#), le Programme alimentaire de territoire (PAT), le Plan de déplacement des marchandises, le programme local de gestion des déchets... Autant de points d'appui pour une politique d'achats responsables, qui constitue en outre une opportunité de mise en transversalité des politiques publiques sectorielle de la collectivité.

La labellisation

La Ville de Toulouse et Toulouse Métropole partagent la volonté de s'inscrire dans une démarche globale et s'engagent dans un processus de [labellisation](#).

Zoom sur les documents supports de la politique d'achats responsables de Toulouse/Toulouse Métropole

Le [Small Business Act](#) : Charte des Marchés Publics permettant d'en faciliter l'accès aux TPE/PME. Adaptée aux contraintes et enjeux locaux, elle mobilise tous les leviers de la réglementation existants pour atteindre ses objectifs. Elle acte également les principes de la politique d'achats responsables de la collectivité. Depuis sa mise en place en 2014, le SBA a permis l'atteinte de résultats concluants pour le développement économique et la transition écologique : 51% des achats intègrent des dispositions environnementales en 2019 contre 36% en 2014, 11% des marchés sont clausés avec 1,8 millions d'heures d'insertion entre 2014 et 2019 (objectifs national SPASER : 25%). Le volume des dépenses vers les ESAT/Entreprises Adaptées est passé de 160K€ en 2015 à 620K€ en 2019. 18 marchés d'insertion ont été passés entre 2014 et 2019.



PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE

Témoignage de Nicolas DELAMARE,
Toulouse Métropole

Des résultats concluants pour le développement économiques et la transition écologique

Le SBA atteint ces objectifs en instaurant une relation de confiance avec les entreprises, en adoptant une posture d'acheteur responsable dans la manière de conduire la relation avec les entreprises : complexité des documents à simplifier, accompagnement à la dématérialisation, etc.

ARTICLE II: DÉVELOPPER L'ACHAT DURABLE

3 marchés ont intégré la notion de coût global :

- travaux d'accessibilité (intégration des coûts de maintenance)
- fournitures de bétons (intégration des coûts internes)
- conception réalisation de l'unité de méthanisation des boues de la station d'épuration

ARTICLE III: ENCOURAGER L'ACHAT RESPONSABLE

18 marchés d'insertion
entre 2014 et 2019

Volume de dépenses vers ESAT/EA
passé de 160K€ en 2015
à 620K€ en 2019

Contrôle des cartes
professionnelles du
BTP

ARTICLE IV: SIMPLIFIER, DEMATERIALISER

- **Modèle unique** de contrat simplifié pour tous les marchés < à 90K€ au sein de plusieurs adhérents du SBA -
- **Hotline fournisseurs** pour appui à la dématérialisation
- **Notice** sous forme de flyers sur le dépôt des offres
- **Ateliers** hebdomadaires de formation des entreprises et utilisateurs internes au dépôt des offres
- **Démonstrations** de dépôt d'offres aux entreprises
- **Cellule dédiée** à la mise en œuvre de la dématérialisation
- Expérimentation et mise en œuvre du **marché public simplifié**
- Expérimentation du nouveau dispositif européen **E-DUME**

51%

des achats
intègrent des
dispositions
environnementales
en 2019 contre
36% en 2014.

1,8M
d'heures d'insertion
entre 2014 et 2019
(moyenne 312h / an)

11%

des marchés
clausés (vs
objectif national
SPASER de 25%)

Insertion de cadres
de mémoire sur des
secteurs ciblés

Confiance a priori
sur les capacités
techniques et
références pour les
contrats de faibles
montant

Facilitation des
TPE / PME aux
marchés publics



PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE

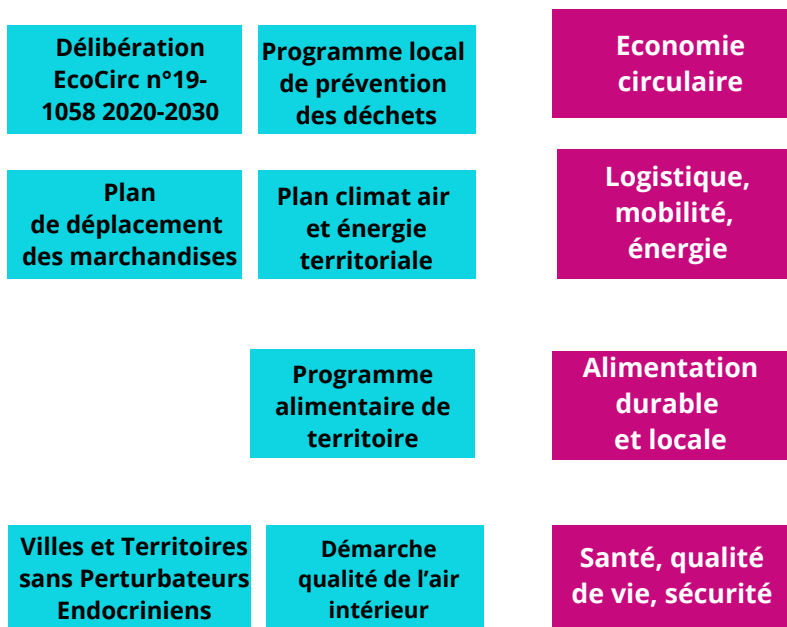
Témoignage de Nicolas DELAMARE,
Toulouse Métropole

Le SPASER : un schéma pour fédérer, coordonner et mesurer les actions de la commande publique

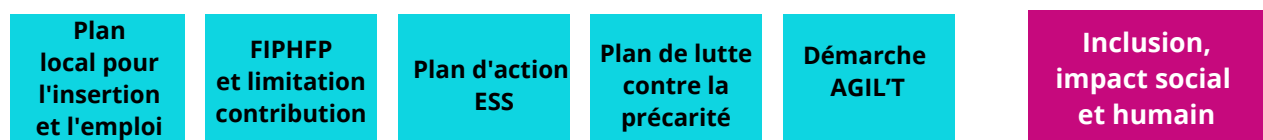
Il permet d'acter l'engagement écologique, en s'appuyant sur les différentes politiques sectorielles, ainsi que l'engagement social (« impact humain exemplaire »): PLIE, FIPHFP, <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/En-region/Le-FIPHFP-dans-votre-region/Occitanie> plan d'action ESS, plan de lutte contre la précarité, la démarche d'accompagnement des entreprises [AGIL'T](#).

Un schéma pour fédérer, coordonner et mesurer les actions dans la commande publique

Pour une transition écologique...



Avec un impact local et humain exemplaire



PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE

Témoignage de Nicolas DELAMARE,
Toulouse Métropole

Une Politique d'Achats Responsables qu'il faut faire vivre pour une amélioration en continu.
Des événements annuels pour concrétiser l'atteinte des objectifs

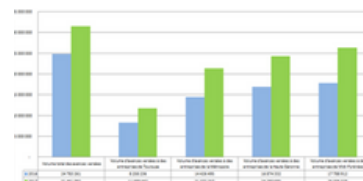
Des engagements clairs sont publiquement actés, et des événements annuels permettent de concrétiser l'atteinte des engagements : communication sur la programmation, le bilan annuel, via des conférences de presse, des rencontres et séminaires de travail internes aux collectivités, des rencontres entre acheteurs et fournisseurs de la commande publique.

EN FÉVRIER

Communication
de la programmation



Conférence de presse et bilan



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Séminaires de travail



Rencontres acheteurs /
fournisseurs

1ÈRES RENCONTRES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

05 Juillet 2017 - CCI de Toulouse - Palais Consulaire



SERVICIZ

LE SALON PROFESSIONNEL
des services aux entreprises



Nicolas Delamare conclut en rappelant qu'on ne mène pas une politique d'achats publics responsables par obligation, mais parce que cela a du sens pour le développement durable du territoire, et permet de mettre en cohérence les politiques publiques et les politiques d'achats afférentes.



L'IAE

L'insertion par l'activité économique : quels leviers pour les QPV ?



CYCLE
EMPLOI &
QUARTIERS
PRIORITAIRES

Insertion :
quels leviers
pour les
quartiers
prioritaires ?

WEBINAIRE RÉGIONAL
26 NOVEMBRE 2020 - 10H 11H30 (VISIO)



Insertion par l'Activité Economique
et Territoires/Quartiers :
Actualités -Présentation des acteurs
Marge de manœuvre des collectivités locales pour
favoriser l'IAE sur leur territoire
AVEC LA DIRECCTE OCCITANIE ET L'INTER-RESEAU IAE

Villes
Territoires

contact@villesetterritaires.fr / 04.07.02.38

Intervenant.es

Patricia GALINIER, DIRECCTE, chargée de mission IAE

Florence HATIN, Déléguée en région Occitanie pour le CNLRQ

Didier ROQUES, Président d'IRIO, membre de l'UREI (Délégué départemental du Tarn -UREI)

Nicolas IMBERDIS, Inter-réseau IRIO, Secrétaire Général du COORACE Occitanie

Eric LUTRAND, Grand Cahors, chargé de mission politique de la ville et prévention et la logique de parcours, à l'échelle locale.



L'IAE

Panorama de l'IAE en Occitanie

Patricia GALINIER, DIRECCTE, chargée de mission IAE / Clauses, unité insertion et emploi, Service Emploi Pole 3 E de la DIRECCTE Occitanie

Il s'agit d'apporter un éclairage sur l'articulation entre la politique de la ville et la politique de l'IAE pour identifier des opportunités d'emploi des publics éloignés de l'emploi. Dans un contexte où l'IAE connaît une actualité en fort développement comme cela sera précisé plus loin.

En préambule, des précisions sont apportées sur la situation de l'emploi dans les QPV.

Etat des lieux : les QPV en Occitanie
source CGET, 2017

105

QPV

en Occitanie

6.1%

de la population
régionale

11.1%

des demandeurs
d'emploi inscrits
chez Pôle emploi

36.7%

Taux d'emploi des
femmes au sein des
QPV



57.9%

Taux d'emploi des
femmes hors QPV



46.8%

64.5%

Taux d'emploi des
hommes hors QPV

Sources : CGET 2017 et fiches départementales SESE, DIRECCTE, 2019



L'IAE

Panorama de l'IAE en Occitanie

	Nb établissements	Nb. de SIAE conventionnées	Nb. de dispositifs conventionnés	Nb. de contrats signés en 2019	Nb. de salariés en insertion en 2019	Nb. d'ETP en 2019
Ariège	14	14	23	781	736	263
Aude	29	30	45	1609	1846	499
Aveyron	14	15	16	1173	1699	281
Gard	46	47	63	2694	3114	720
Haute-Garonne	57	59	61	2936	3232	970
Gers	23	25	31	947	1075	341
Hérault	46	49	73	3150	3520	724
Lot	13	15	19	655	1042	167
Lozère	8	9	9	392	597	71
Hautes-Pyrénées	13	13	19	842	960	297
Pyrénées-Orientales	41	44	57	2254	1880	576
Tarn	28	28	29	1626	1454	392
Tarn-et-Garonne	20	20	20	929	1028	247
Région	352	368	465	19988	22183	5548

Sources : SESE, DIRECCTE, 2019

352

Etablissements

368

SIAE conventionnées
191 ACI, 88% de SIAE à
conventionnement unique

22 183

Salariés en insertion
correspondant
à 5 548 ETP

485

de dispositifs d'IAE,
les ACI portant
généralement plusieurs
chantiers

Les SIAE en Occitanie

Au total, ce sont donc 368 structures qui sont conventionnées IAE en Occitanie. Ce qui correspond à 465 dispositifs d'IAE, dans la mesure où une même structure peut porter plusieurs chantiers d'insertion, par exemple.

On distingue deux grandes catégories au sein des dispositifs de l'IAE : ceux qui produisent (ateliers et chantiers d'insertion) et ceux qui sont sur le registre de la mise à disposition et de l'intérim (associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaires).

Parmi ces 368 structures, 79% sont sur le secteur de la production de biens et de services et 21% qui sont sur celui de la mise à disposition et de l'intérim.

Les bénéficiaires de l'IAE en Occitanie

En 2019, il y avait 22 183 salariés accueillis dans ces structures et qui étaient en parcours d'insertion. Cela correspond à 5 548 ETP. Leur répartition est différente dans le secteur de la production de biens et de services (45% des salariés) et dans celui de la mise à disposition et de l'intérim (54% des salariés)..



L'IAE

Panorama de l'IAE en Occitanie

Précisions sur la relation entre l'IAE et les QPV

18% Une constante :
18% des salariés en insertion
sont issus des QPV

Une sur-représentation

Disparités

L'accès à l'offre

Une sur-représentation dans les EI et les ETTI

Les disparités départementales reflètent
notamment celle de la demande d'emploi et du
poids des QPV dans les différents départements

L'accès des publics QPV à une pluralité d'offres
d'insertion joue également un rôle important

Part des publics QPV au sein des salarié.es de l'IAE

	EI	ACI	AI	ETTI	Total SIAE 2019	Total SIAE 2018
Ariège	13%	16%	20%	-	16%	14%
Aude	22%	25%	13%	19%	20%	22%
Aveyron	29%	4%	7%	-	7%	6%
Gard	43%	34%	17%	37%	26%	23%
Haute-Garonne	29%	14%	13%	27%	19%	17%
Gers	12%	11%	10%	16%	12%	10%
Hérault	30%	20%	28%	43%	27%	28%
Lot	0%	12%	1%	5%	3%	2%
Lozère	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Hautes-Pyrénées	29%	22%	12%	11%	18%	15%
Pyrénées-Orientales	36%	15%	7%	20%	15%	15%
Tarn	21%	30%	24%	22%	25%	24%
Tarn-et-Garonne	26%	18%	5%	17%	14%	15%
Région	26%	21%	14%	23%	18%	18%

Sources : IAE et QPV en Occitanie, SESE DIRECCTE, 2019

En Occitanie, 18% des salariés dans une SIAE sont issus des QPV. Dans le détail, on constate que ces publics sont moins mobilisés sur de la mise à disposition que les autres publics de l'IAE. S'agissant des disparités départementales. Elles s'expliquent par l'hétérogénéité de l'offre d'IAE déjà présente sur chaque territoire, et par le poids relatif de la population en QPV dans chaque département. Ainsi, les départements dans lesquels le poids de la population en QPV est la plus importante, sont aussi les départements où la part de salariés issus des QPV parmi les personnes accompagnées dans les structures de l'IAE est la plus importante.



L'IAE

Présentation des nouvelles ambitions en matière d'IAE

Quelle priorité est-elle donnée aux habitants des QPV dans l'IAE ?

Le public des QPV n'est pas, en tant que tel, un public prioritaire de l'IAE dans la mesure où :

- Les publics et les territoires QPV ne sont pas en tant que tels ciblés par l'IAE qui s'adresse à « des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et qui contribue par la création d'activités économiques au développement des territoires » L. 5132-1 CT. Mais la part des résidents en QPV correspondant à cette définition est supérieure à celle constatée dans la population globale.
- L'objectif de maillage de l'offre d'insertion vise prioritairement à combler les zones blanches. La gouvernance départementale des CDIAE définit ses propres plans d'actions en cohérence avec l'offre d'insertion existante et les priorités définies localement, dialogue qui se joue dans le cadre des instances départementales des CDIAE. Le choix de cibler plus particulièrement les QPV peut faire partie d'une stratégie de développement départemental de l'IAE et pris en compte dans le soutien aux projets de création de SIAE à l'échelle départementale. Ce choix va se faire au regard des publics et de la nature de l'offre de SIAE sur un territoire. Et ce dialogue se déroule dans le cadre des instances des CDIAE.

Un « Pacte d'ambition » national à mettre en œuvre en septembre 2019

La politique de l'IAE a connu récemment une nouvelle impulsion à laquelle ont contribué les réseaux de l'IAE, avec des innovations notamment en termes d'ingénierie des parcours d'insertion. Cela a donné lieu à la publication en septembre 2019 d'un « Pacte d'ambition » qui comprend 30 mesures avec pour objectif une augmentation du nombre de personnes en parcours d'insertion, de l'ordre 100 000 nouveaux parcours. Un changement d'échelle est attendu pour libérer le potentiel d'emploi de l'IAE en termes d'objectifs affichés de recrutement et pour libérer également le potentiel de développement économique de l'IAE.

Un soutien financier croissant de l'Etat : les dotations pour l'aide aux postes des structures sont en augmentation. Même si 2020 a été une année très particulière du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les SIAE. Du coup, les modalités de contractualisation de l'Etat se sont adaptées à ce contexte avec des mesures de soutien qui permettent de compenser la « sous-réalisation » des SIAE, et de réinvestir les sommes qui n'avaient pas été mobilisées. Cela s'est traduit par le soutien à des projets de création et de développement de SIAE par le biais d'appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt. Cette modalité a connu une première application en 2019 avec le lancement par la DIRECCTE Occitanie d'un AMI précisant les priorités de développement de l'IAE sur chaque territoire et faisant connaître à ses partenaires et aux porteurs de projets potentiels de la part de l'Etat. Elle sera probablement reconduite.



L'IAE

Présentation des nouvelles ambitions en matière d'IAE

Un recrutement simplifié : déploiement de la plateforme de l'inclusion et création du PASS IAE

Cette plateforme est déployée au niveau national depuis le 14 septembre 2019. A ce jour, 380 employeurs solidaires sont inscrits.

Elle refonde les process en matière d'orientation et d'agrément des publics dans le cadre d'un parcours d'IAE, l'objectif étant de faciliter l'orientation des candidats.

- Un PASS IAE va désormais être attribué au candidat au moment de son entrée en parcours d'IAE. La délivrance de ce Pass est activée dès que le candidat obtient un premier contrat dans une SIAE. D'une durée de validité est de 24 mois, il s'agit d'un document nominatif attribué au salarié lui-même.
- Il y a aussi des changements par rapport aux modalités d'orientation et de partenariat avec les « prescripteurs » et les « orienteurs » habituels, la plateforme visant à centraliser l'orientation des candidats. Cependant, le partenariat comme celui avec Pôle Emploi reste toujours en vigueur.

Deux entrées dans le cadre de cette plateforme

- L'entrée « prescripteur habilités » qui peuvent orienter un bénéficiaire dans un parcours IAE, avec une liste, à l'échelle nationale, qui a été élargie. Ces prescripteurs, sur la base d'un diagnostic socioprofessionnel dont la validité est de 6 mois, orientent des candidatures vers les SIAE. La décision de recrutement revenant à ces SIAE, en fonction de leurs besoins, du profil du candidat, etc.
- les SIAE peuvent aussi, sans passer par un prescripteur habilité, recruter un candidat dès lors qu'elles ont réalisé elles-mêmes un diagnostic socioprofessionnel, et dès lors que les candidats répondent à des critères administratifs et d'éligibilité (ce dont les SIAE doivent s'assurer au préalable).

Cette plateforme qui a été conçue pour simplifier le recrutement, n'est pas une plateforme de recrutement. C'est une plateforme d'orientation et de délivrance du PASS IAE.

La plateforme ne va pas gérer le process de recrutement à la place des SIAE ; toutes les modalités préalables à l'embauche des candidats restent de leur ressort.



L'IAE

Présentation des nouvelles ambitions en matière d'IAE

Le fait de passer par la plateforme d'inclusion permet seulement de répondre à un besoin d'orientation des publics et de mise en correspondance des besoins des SIAE et les candidatures qu'on leur envoie. D'où l'importance pour les SIAE d'avoir mis en visibilité leurs offres d'emploi pour des salariés en insertion pour que les « prescripteurs habilités » et les « orienteurs » en aient une connaissance fine.

Exemples « d'orienteurs » qui ne sont pas des prescripteurs habilités mais qui peuvent orienter des candidats sur la base des offres d'emplois en insertion mise en ligne sur la plateforme

Si un « orienteur » (une association de quartier, par exemple, qui repère une situation qui relèverait de l'IAE) n'est pas un prescripteur habilité, il va, soit orienter vers un prescripteur habilité, soit orienter directement vers l'employeur solidaire (SIAE). A charge pour ce dernier de vérifier l'éligibilité des candidats.

Les prescripteurs habilités sont essentiellement les membres du Service Public de l'Emploi, les services d'action sociale des conseils départementaux, les CIDFF, les services de l'administration pénitentiaire, etc. La liste est établie par décret.

Avec la plateforme, l'autre volet de ce pacte a été baptisé « la Place des marchés » (déploiement annoncé en Occitanie pour la fin de l'année 2021)

Pour favoriser un rapprochement entre l'offre de prestations de service des SIAE et les entreprises ou les collectivités territoriales qui auraient des besoins de prestation particuliers. Ce sera un autre volet de la plateforme. Il s'agira ici de soutenir l'activité commerciale et le développement d'activité des SIAE, en leur permettant de rendre plus visible leur offre de prestation de services.

Une ingénierie d'insertion facilitée (mesures qui ne sont pas encore entrées en vigueur) : progressivité durée du travail du salarié en parcours, PMSMP, cumul CDDI et contrat de droit commun, contrat passerelle, contrat CDI senior, contrat de professionnalisation, dérogation durée du parcours selon les difficultés individuelles : allongement possible de la durée des parcours. Ces évolutions devraient être actées dans les semaines à venir.

Aller plus loin : [les mesures phare du pacte de l'IAE](#)



L'IAE

Présentation des nouvelles ambitions en matière d'IAE

Les impacts escomptés dans les QPV d'Occitanie du Pacte d'ambition

De nouvelles synergies autour de nouvelles filières d'activités et de nouveaux services urbains

- Rôle des Régies de Quartier dans la détection de ces nouveaux besoins dans les QPV.
- Expérimentation d'un nouveau modèle des SIAE à côté des quatre autres décrits précédemment : des Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant. L'idée est de proposer un accompagnement socio professionnel à de micro entrepreneurs qui sont indépendants ou sous contrat de mandat avec la structure. La structure serait là pour faciliter le démarrage : appui à la structuration commerciale, la mise en relation avec les clients, les fournisseurs, etc. Ce modèle n'existe pas encore en Occitanie. Dans d'autres régions : l'EITI peut-être une conciergerie, une plateforme de services, mise en relation conseil gestion commerciale ou administrative. Exemple en Région à venir en 2021 : la Cité de l'emploi du Grand Narbonne : 8 femmes sont accompagnées sur 1 an pour développer leur propre activité économique, via une coopérative d'activité, d'emploi et d'insertion, une première en France.
- Déploiement des clauses sociales. En Occitanie, le réseau des facilitateurs clauses traite d'un nombre de marchés de plus en plus important, ce qui contribue à favoriser le développement commercial des SIAE.
- Une mobilisation renforcée vis-à-vis des publics féminins et des jeunes. Objectif national de + 35 000 parcours IAE jeunes dans le cadre du plan # un jeune une solution.

[Lien sur le site de la Direccte Occitanie](#) pour des informations plus précises sur la plateforme d'inclusion (liste prescripteurs habilités, critères d'éligibilité) et le panorama des SIAE et de l'IAE



L'IAE VUE PAR LES SIAE

Qui sont-elles ? Structuration et principes d'action



Les intervenant-es

L'inter-réseau de l'Insertion Occitanie :
Didier ROQUES, Président d'IRIO,
membre de l'UREI.

Florence HATIN, Déléguée en région
Occitanie pour le CNLRQ.

Nicolas IMBERDIS, Secrétaire Général
du COORACE Occitanie.

IRIO est un réseau composé des différentes têtes de réseau nationales de l'IAE, et des collectifs départementaux. Il est né de la fusion des 2 régions, avec pour objectif d'avoir une parole et une représentation commune sur la région.

Missions d'IRIO

Mettre en œuvre une politique commune aux réseaux de l'insertion par l'activité économique de la région Occitanie

Mettre en place des actions communes au service de leurs adhérent·e·s,

Assurer une représentation commune à ces réseaux et à collaborer avec les pouvoirs publics dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique

Actions portées par IRIO

Regroupées au sein de la plate-forme de professionnalisation qui est aujourd'hui l'action phare d'IRIO, ces actions portent sur :

- Formation Encadrants Techniques (ETAIE) – Titre professionnel niveau IV
- Formations professionnelles courtes
- (bases métiers IAE, marchés publics...)
- Reconnaissance des Savoir-Faire professionnels
- Accompagnement à la lutte contre les discriminations
- En partenariat avec la DIRECCTE Occitanie, ingénierie dans le cadre du PICIAE : mise en place d'actions de formation en situation de travail, reconnaissance et valorisation des compétences, pré-qualifications, formation à distance...
- Actions envers l'inclusion numérique (à venir en 2021).



L'IAE VUE PAR LES SIAE

Qui sont-elles ? structuration et principes d'action

Les grands principes de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont une définition légale dans le Code du travail, à l'article L5132-1.

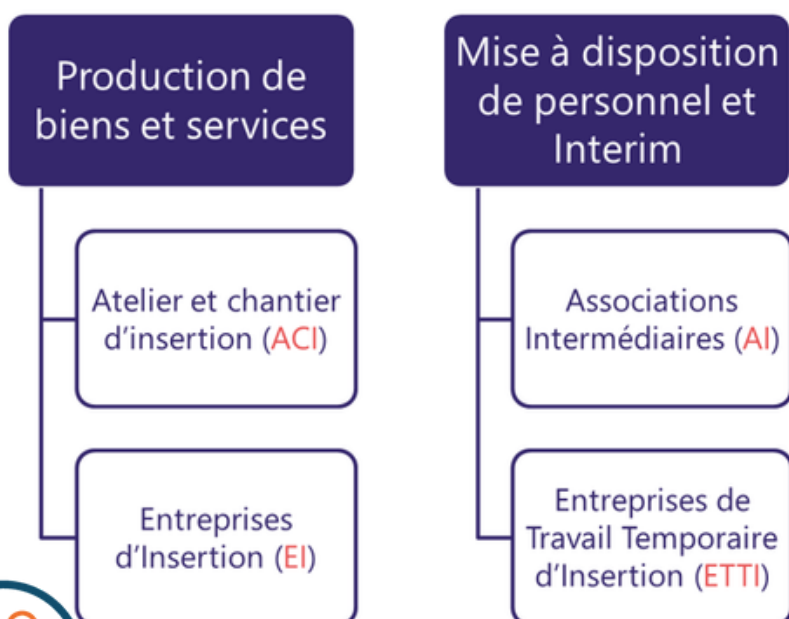
« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »

En outre, les SIAE proposent des activités économiques dans tous les secteurs d'activité (BTP, espaces verts, propreté, restauration...). C'est à la fois un support d'insertion et un levier de leur modèle économique et de leur développement. Elles sont donc des acteurs de l'économie locale, comme le montre la suite de l'article L5132-1 :

« L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires ».

Les SIAE ont une double mission : accompagnement de publics en difficulté + la création de richesses sur le territoire en tant qu'acteurs économiques à part entière.

Typologie des SIAE - des 2 grandes familles



LEVIERS D'ACTION

Quelques exemples

Quelques exemples sur l'articulation collectivités - IAE et leviers pour la politique de la ville

- Commande publique avec des outils tels que marchés d'insertion, marchés avec clauses sociales ou marchés réservés.
- Subventions de collectivités locales envers les SIAE : accompagnement de publics défavorisés issus des quartiers... Beaucoup de structures de l'IAE travaillent sur ce champ en partenariat avec les collectivités. A côté de l'aide de l'Etat via l'aide au poste, les SIAE peuvent aussi accueillir des publics de ces quartiers pour proposer des parcours d'accompagnement renforcé en IAE.
- Actions et partenariat spécifiques politiques de ville (rencontres entreprises-demandeurs d'emploi issus des QPV, ateliers collectifs...). Cela recouvre une grande diversité d'actions.



DISPOSITIFS DE L'IAE

Focus sur les Régies de Quartier et de Territoire

Structures de l'IAE dédiées prioritairement aux habitants des QPV

Témoignage : Florence HATIN, Déléguée en région Occitanie pour le CNLRQ, directrice de la régie de quartier du Carcassonnais.

Le projet Régie de Quartier / Régie de Territoire

Le réseau national compte environ 140 Régies de Quartier et Régies de Territoire réparties sur l'ensemble du territoire. Réseau ancien puisqu'il a plus d'une trentaine d'années. Le modèle proposé est ainsi éprouvé. Les Régies portent un projet entre insertion par l'activité économique, économie solidaire et éducation populaire. Les Régies contribuent à répondre aux besoins de son territoire, qu'il s'agisse d'améliorer le cadre de vie, de développer des services à la personne ou des activités d'utilité sociale.

De manière concrète, le projet Régie de Quartier / Régie de Territoire comporte 3 finalités

Une finalité économique : contractualiser financièrement des marchés techniques dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, par exemple (entretien, maintenance et embellissement du cadre de vie). Créer des activités pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits ou émergents. Les régies sont véritablement des acteurs économiques avec la volonté de jouer un rôle d'employeur local en circuit court.

Une finalité sociale : générer du lien social à travers les activités et les services de la régie. Créer des emplois destinés aux habitants du territoire les plus en difficulté, leur permettre de construire un véritable parcours d'insertion par un accompagnement socioprofessionnel et une formation adaptée. Enjeu de répondre à des besoins non couverts de proximité.

Une finalité politique : renforcer la participation des habitants dans la vie associative et le développement de leur territoire. Recherche permanente de donner la parole aux habitants. Ambition de rendre acteurs les habitants des quartiers et montrer que leur mobilisation pour changer des choses.

Les dispositifs de l'IAE, des outils au service du projet des Régies

Les SIAE jouent un rôle prépondérant pour offrir des possibilités de retour à l'emploi durable aux personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. L'IAE est au cœur des politiques d'accès et de retour à l'emploi. Ainsi, 97% des Régies sont conventionnées dans le cadre de l'IAE (EI : 36%, ACI : 25%, ACI et EI : 36%, aucun : 3%). Ce sont des dispositifs qui permettent aux régies de mettre en œuvre leur projet dans ses 3 dimensions mais également de mettre en œuvre leurs ambitions dans le champ de la formation professionnelle.



DISPOSITIFS DE L'IAE

Focus sur les Régies de Quartier et de Territoire

Structures de l'IAE dédiées prioritairement aux habitants des QPV

Les missions des Régies peuvent dépasser le cadre de l'IAE car leur volonté est bien d'utiliser les différents outils mis à leur disposition pour répondre aux besoins singuliers de leurs salariés.

Les Régies : une aventure collective

Une Régie, c'est une aventure collective qui associe un ensemble d'acteurs désireux d'apporter des réponses concrètes aux besoins d'un territoire. D'ailleurs le terme « Régie » vient du monde du théâtre « Mettre en scène tous les acteurs du territoire ». La structuration en association permet cette implication partenariale qui se retrouve au niveau de sa gouvernance. D'où l'importance de travailler avec des partenaires pour repérer les besoins et essayer d'y répondre.

Les régies vont donc travailler de concert avec plusieurs types d'acteurs

- les habitants : usagers des prestations mises en oeuvre par l'association, bénéficiaires des emplois offerts et acteurs de la mobilisation démocratique. Des associations d'habitants peuvent rejoindre le Conseil d'Administration d'une Régie.
- Les bailleurs sociaux : légitimité du patrimoine.
- Ainsi qu'un ensemble de partenaires sociaux économiques (MLOA, Pôle Emploi, entreprises...).
- Les élus et les collectivités locales qu'ils représentent.

Au travers du projet des Régies, on voit comment les politiques d'emploi viennent en support à un projet de territoire et plus spécifiquement les quartiers prioritaires. Le recours à l'IAE peut-être un levier pertinent pour apporter des réponses dans le cadre du pilier « Développement économique » des contrats de ville.

Exemple : La Boîte à Linge

La Boîte à Linge est une laverie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes en décembre 2013. Implantée au cœur du centre commercial du quartier prioritaire du Viguier, elle propose plusieurs services aux habitants (laverie automatique ou assistée, entretien des tapis, dépôt-vente de vêtements, travaux de petite couture). La Boîte à Linge dispose d'un agrément EI depuis juillet 2020.

Cette action illustre le projet Régie et le lien IAE / Contrat de ville parce qu'elle s'inscrit dans une véritable démarche partenariale.



DISPOSITIFS DE L'IAE

Focus sur les Régies de Quartier et de Territoire

Structures de l'IAE dédiées prioritairement aux habitants des QPV

Depuis sa genèse et puis dans sa mise en œuvre, elle associe :

- Des structures présentes sur le terrain autour de la mise en place de projets d'animation et d'implication citoyenne (Centre social Jean Montsarrat, Les Petits Débrouillards...). Les partenaires du contrat de ville tels que l'Etat, l'Agglomération du Carcassonnais ou encore le Département de l'Aude et la ville de Carcassonne.
- Les acteurs de l'emploi (DIRECCTE, Pôle Emploi, MLOA...). Le bailleur social ALOGEA est également un partenaire privilégié du projet.

Elle répond à une demande exprimée par :

- Les habitants : besoin d'un espace de lavage adapté à leurs besoins et à leur situation sociale.
- Le bailleur : limiter le séchage des tapis sur les coursives (amélioration de leur cadre de vie avec une réduction des nuisances visuelles et la réduction des dégradations sur les bâtiments en partie liées à l'humidité, amélioration des relations interpersonnelles grâce à une utilisation plus respectueuse des parties communes...).

Elle combine une approche Insertion par l'Activité Economique tout en travaillant au développement du lien social (les activités autour du nettoyage permettent de travailler sur des parcours d'insertion mais également de renforcer le lien social en cohérence avec les acteurs locaux).

Elle participe à la revitalisation du centre commercial du quartier non seulement grâce à l'ouverture d'un nouveau service mais également en élargissant la zone de chalandise au territoire de l'Agglomération.

Le projet s'inscrit dans les trois piliers du Contrat de ville de Carcassonne.

Exemple d'une action de Pôle Emploi 31

Pôle Emploi 31 témoigne d'une action menée pour favoriser le développement des marchés réservés: une journée d'achats responsables et solidaire a été organisée pour améliorer l'interconnaissance entre les acteurs de l'IAE et les acheteurs et faciliter le développement des marchés réservés et des marchés d'insertion entre les collectivités et ces structures.



IAE ET POLITIQUE DE LA VILLE

L'exemple du Grand Cahors, ou comment la politique de la ville soutient l'IAE au bénéfice des habitants des QPV

Témoignage : Eric Lutrand - Grand Cahors - chargé de mission politique de la ville et prévention.

A Cahors le contrat de ville a pu s'appuyer sur des SIAE qui existent depuis longtemps et qui propose différents ateliers : traiteur, blanchisserie, et un centre de formation pour accompagner les publics : l'exemple de l'association RERTR (Réseau d'Entraide et Relation Terre-Rouge) est implantée depuis 30 ans à Cahors, dans le quartier prioritaire « Terre Rouge », elle est agréé par l'Etat « chantier d'insertion ». Elle emploie 35 salariés, soit 25 en insertion et 10 permanents. La SIAE accueille un public majoritairement issu du QPV, avec des variations selon les actions. C'est la concentration de ces publics sur les QPV qui induit un croisement avec le contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville, des actions complémentaires portées par la SIAE ont été mises en œuvre. Les crédits de la politique de la ville ont permis de financer des étapes, en amont des parcours, qui ne sont pas prises en compte par les financements IAE de droit commun. Ces actions ont pour objectif d'enrichir l'accompagnement de parcours : français langues étrangères (FLE), santé, postures et préparation aux entretiens professionnels adaptés aux besoins des habitants des QPV. En 2020 : 40% des financements politique de la ville ont été fléchés vers des actions de cette SIAE.

De nouvelles solutions sont à l'étude : réflexion sur la création d'une structure de l'IAE positionnée sur du maraîchage de proximité. Le besoin existe mais le COORACE doit encore réaliser une étude de faisabilité (étude réalisée avec des financements de droit commun).

Les leçons tirées de l'expérience du contrat de ville de Cahors : sans le recours à la politique de la ville, garder l'équilibre entre exigence sociale et équilibre économique de l'IAE reste un exercice délicat. Un des enjeux complexe est aussi celui de la prise en charge globale des individus au-delà de la seule dimension de l'insertion professionnelle. L'exemple des problèmes de santé est mis en avant (psychiatrie, addictologie). Un travail est conduit avec l'ARS mais cela suppose pour la SIAE de passer beaucoup de temps en ingénierie, notamment financière. « On est obligé de traiter l'insertion par l'activité économique avec des moyens très limités ».

Articles de presse

Cahors. RERTR à Terre Rouge lance les plats à emporter tous les vendredis ([la Dépêche](#), 04/06/2020) / Cahors. RERTR : la blanchisserie s'active à Sainte-Valérie ([la Dépêche](#) 22/10/2020 / Cahors. RERTR : un organisme de formation atypique, formateur et employeur ([la Dépêche](#), 17/10/2019).



CITÉ DE L'EMPLOI

Quésaco ?



CYCLE
EMPLOI &
QUARTIERS
PRIORITAIRES

Cités de
l'emploi:
Quesaco?

WEBINAIRE RÉGIONAL
8 DECEMBRE 2020 - 10H-11H30 (VISIO)



Présentation du nouveau dispositif par l'ANCT
Témoignages régionaux : Cité de l'Emploi de
Tarbes et du Grand Narbonne

Intervenante

Alix HUBERT, Cheffe de Projet Cités de l'Emploi, ANCT . Présentation du dispositif et de l'expérimentation Cité de l'Emploi.

Albina KOCI, Evelyne Abbé, Le Grand Narbonne, Irène POUTIER déléguée de préfet Narbonne. Présentation de la Cité de l'Emploi du Grand Narbonne

Marlène MARGUI, Martine COLIN, GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées: Présentation des Cités de l'Emploi dans les Hautes Pyrénées



CITÉ DE L'EMPLOI

Une expérimentation amenée à se développer

Témoignage : Présentation de l'expérimentation Cité de l'Emploi. Alix HUMBERT, Cheffe de Projet Cités de l'Emploi, ANCT.

Pourquoi et comment les cités de l'emploi ?

La démarche des Cités de l'Emploi est en voie d'essaimage. La ministre déléguée à la ville la porte fortement et souhaite la déployer, a fortiori dans le contexte actuel où il y a urgence à agir pour que les différents plans en faveur de l'emploi répondent aux besoins des habitants des QPV.

Cette démarche part du constat d'une augmentation majeure des personnes qui échappent aux dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi, et qui nécessite un renforcement des dynamiques d'aller vers, logiques en silo et concurrence entre acteurs à lever: il existe une offre foisonnante mais qui n'est pas toujours suffisamment mobilisée au bénéfice des QPV.

Le Plan de relance comprend des mesures pour l'emploi à hauteur de 6,7 milliards mais il est nécessaire d'organiser les interventions pour que les mesures touchent les habitants des QPV. Une conviction : la cité de l'emploi se positionne comme un outil de territorialisation du volet emploi du plan de relance qui va se déployer en 2021.

L'expérimentation des Cités de l'emploi a été lancée début 2020 avec 12 territoires (dont celui de Tarbes-Lourdes). Elle a ensuite été élargie, suite au premier confinement, à 8 nouveaux territoires (dont celui du Grand Narbonne), puis en novembre à 4 territoires supplémentaires en Île-de-France, sur la logique PRIJ (Plan régional d'Insertion pour la Jeunesse[1]), ou comment on embarque le volet jeune et on l'étend à tous les publics. Il y aura probablement une extension au début 2021 de cette expérimentation fondée sur l'efficacité des politiques publiques grâce à la coordination des acteurs de l'emploi, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, en s'appuyant sur les moyens mis à disposition.

[1] Ce plan vise à permettre à la myriade de dispositifs d'aide pour les jeunes qui existent d'ores et déjà à atteindre ceux qui en ont vraiment besoin.



CITÉ DE L'EMPLOI

Une expérimentation amenée à se développer

Les principes clés de la cité de l'emploi ?



Complémentarité au droit commun



Collectif d'acteurs, piloté par le Préfet



Un projet contextualisé, qui répond aux besoins des résidents des QPV



Trois catégories d'actions soutenues : animation territoriale, coordination de parcours, ingénierie dédiée (cohorte)

1. Principe de complémentarité :

La complémentarité au droit commun est un principe essentiel : la cité de l'emploi n'a pas vocation à venir se surajouter aux dispositifs existants. Sa plus-value est dans la coordination des dispositifs existants, des acteurs du territoire pour améliorer l'accès à la formation et l'emploi.

2. Le Pilotage et le suivi de la Cité de l'Emploi :

Le pilotage de la cité de l'emploi est confié au préfet, en lien étroit avec les EPCI et les collectivités locales, compte tenu de leurs compétences respectives. [1]

Le suivi de la démarche s'appuie sur les instances préexistantes (suivi du contrat de ville par ex) ou ad hoc (exemples de collectifs qui se créent spécifiquement pour suivre les Cités de l'Emploi).

3. Projet Contextualisé :

Un projet de cité de l'emploi doit être contextualisé pour répondre aux besoins des habitants des QPV : il s'agit de s'appuyer sur les éléments de diagnostic partagé, tout en embarquant des acteurs à la marge, et d'identifier des sujets non couverts par aucun des acteurs, au bénéfice de cohortes de bénéficiaires déterminées en commun.

4. Trois catégories d'actions sont soutenues :

- L'animation territoriale, visant à renforcer le partenariat local (essentiellement des postes d'animateurs, actions de communication).
- La coordination de parcours dédiée à « l'aller vers » (référénts de parcours, suivi de cohorte, coordination globale de la cité de l'emploi).
- Une ingénierie dédiée qui permet de développer des solutions qui permettent d'intervenir sur des cohortes : Une ingénierie dédiée qui permet d'apporter du liant à la dynamique partenariale, de trouver des solutions à partir du diagnostic partagé et de l'observation, développer des actions qui visent à lever des freins périphériques (fonds de soutien, actions d'accompagnement individuel renforcé...).

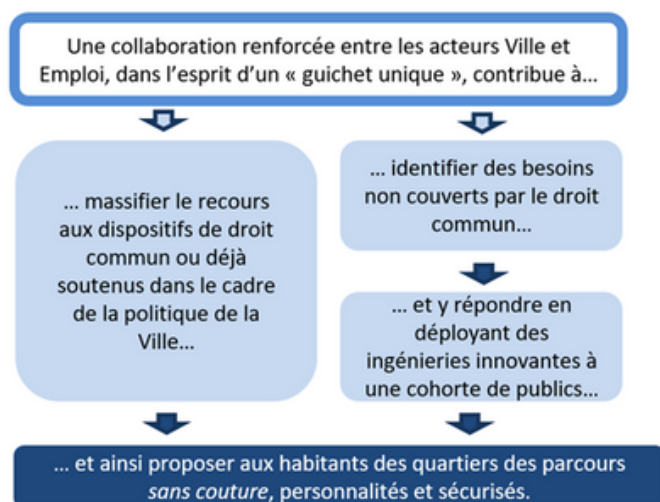
[1] EPCI, communes, Conseils Départementaux au titre du suivi des bénéficiaires du RSA, et les Conseils Régionaux au titre à la fois de leurs compétences en matière de formation professionnelle et de développement économique.



CITÉ DE L'EMPLOI

Une expérimentation amenée à se développer

La logique d'intervention de la Cité de l'emploi



[1] Exemple d'action innovante repérée par l'ANCT sur un des territoires d'expérimentation : la web TV qui permet la mobilisation des personnes sur une formation à l'audio-visuel, et également de diffuser toute l'offre de formation et d'emploi disponible sur le territoire.

La logique d'intervention est de favoriser une collaboration renforcée, avec une logique de fertilisation croisée, qui permet de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant au moment opportun les dispositifs existants (notion de « parcours sans couture »). Il s'agit d'abord d'identifier des besoins non couverts, puis de repérer les publics concernés qui constitueront une cohorte. Des actions inspirantes sont mises en œuvre en Occitanie dans les deux territoires du Grand Narbonne et de Tarbes-Lourdes qui font partie de l'expérimentation (voir plus loin) [1].

Le rôle de l'ANCT

L'ANCT pilote les Cités de l'Emploi, au travers de sa chargée de mission dédiée Alix Humbert. Outre le partage de bonnes pratiques entre territoires d'expérimentation, le fonctionnement de l'Agence permet de mobiliser tous les dispositifs portés par les différents ministères au bénéfice des territoires d'expérimentation : Territoires d'Industrie, Médiateurs Numériques, France Service...

Un espace collaboratif est dédié aux acteurs des territoires en expérimentation sur la plateforme La Grande Equipe, inaugurée en novembre. L'ANCT anime les échanges : partage des difficultés rencontrées et des solutions et outils identifiées, échange de bonnes pratiques, travail collectif sur les modalités d'évaluation de l'impact...



L'évaluation de l'impact des premières cités de l'Emploi se fera in itinere en 2021.





CITÉ DE L'EMPLOI

Une expérimentation amenée à se développer

Installer un collectifs d'acteurs

	1 Communiquer et mobiliser	2 Partager le diagnostic et co-construire le positionnement de la Cité de l'Emploi	3 Préfigurer le pilotage et l'animation de la Cité de l'emploi
	<ul style="list-style-type: none"> Note de présentation des Cités de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Données DEFM Données de suivi des politiques de l'emploi « Etapes de parcours » Diagnostics territoriaux préexistants 	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme « Cités de l'Emploi »
	<ul style="list-style-type: none"> Positionner d'emblée la Cité de l'Emploi <u>en complémentarité</u> de l'action des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Partir des réalités du territoire Partir des expériences et de l'expertise des partenaires du territoire (institutionnels, associatifs, entreprises...) Sanctuariser un temps de travail collectif dédié à cette étape... ... avec la possibilité de s'appuyer sur des instances pré-existantes (liées aux Contrat de Ville...) 	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage Préfecture L'état des lieux initial comme moment de mise en place des instances Les articulations avec les instances Contrat de Ville / SPE à anticiper

2. L'appui de l'ANCT : construction d'outils pour installer un collectif d'acteurs

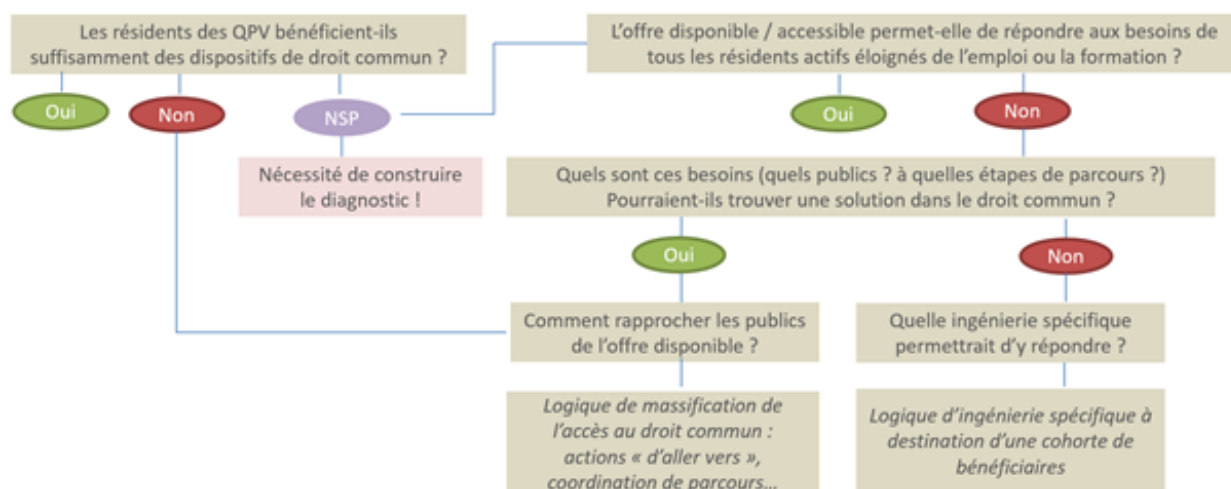
	Communiquer et mobiliser	Partager le diagnostic et co-construire le positionnement de la Cité de l'Emploi	Préfigurer le pilotage et l'animation de la Cité de l'emploi
	<ul style="list-style-type: none"> Note de présentation des Cités de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Données DEFM Données de suivi des politiques de l'emploi « Etapes de parcours » Diagnostics territoriaux préexistants 	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme « Cités de l'Emploi »
	<ul style="list-style-type: none"> Positionner d'emblée la Cité de l'Emploi <u>en complémentarité</u> de l'action des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Partir des réalités du territoire Partir des expériences et de l'expertise des partenaires du territoire (institutionnels, associatifs, entreprises...) Sanctuariser un temps de travail collectif dédié à cette étape... ... avec la possibilité de s'appuyer sur des instances <u>pré-existantes</u> (liées aux Contrat de Ville...) 	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage Préfecture L'état des lieux initial comme moment de mise en place des instances Les articulations avec les instances Contrat de Ville / SPE à anticiper



CITÉ DE L'EMPLOI

Une expérimentation amenée à se développer

Construire l'offre de parcours des Cités de l'emploi



Ces outils feront l'objet d'un Vade Mecum, début 2021. Il comprendra aussi des éléments de diagnostic élaboré avec l'ONPV.

Selon quels critères ont été retenus les territoires expérimentateurs ? Le choix s'est effectué via les préfets de département dans un 1er temps. Pour le déploiement attendu en 2021, il est prévu de faire un appel à candidature des territoires beaucoup plus large.

L'ANCT s'est-elle appuyée sur des démarches existantes sur certains territoires ? Les Cités de l'emploi sont proches des Cités éducatives dans la démarche. Elles se sont inspirées également de ce qui se faisait déjà sur certains territoires où ce travail de renforcement du partenariat entre les acteurs de l'emploi était déjà bien engagé.

Quels sont les territoires éligibles ? Pour l'instant, la démarche est réservée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelle est la durée des Cités de l'emploi ? 2020, 2021, sur la base de conventions annuelles. Des CPO sont à l'étude. L'enjeu du portage des postes de coordonnateurs suppose une certaine durée

Quelle est l'enveloppe mobilisable ? 100 000 euros par an de l'ANCT/DGCL (BOP 147) pour chaque cité de l'emploi.



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple du Grand Narbonne (Aude)

Genèse du projet

En 2016, la sous-préfète de Narbonne avait mis en avant la nécessité de travailler, en matière d'emploi et d'insertion, en direction des femmes dites « seniors ». D'où le travail conduit par l'Etat conjointement avec la directrice du service Politique de la Ville Albina Koci, et l'INESS, et la mise en place d'une coopérative éphémère pour accompagner de femmes seniors durant une période de 4 mois. Au bout de 3 ans, le constat a été fait que les bénéficiaires avaient besoin d'un accompagnement d'une durée plus longue. Comment renforcer la coopération des acteurs, déjà très organisée localement au travers d'INESS, et comment inscrire dans la durée ce projet pour les femmes seniors ?

Quand le lancement de l'expérimentation des cités de l'emploi a été porté à la connaissance des acteurs locaux, la candidature du Grand Narbonne a paru évidente, afin de renforcer cette synergie d'acteurs, et de créer une fonction ressource qui permette de coordonner les acteurs et d'accompagner les parcours.

Le projet a été travaillé avec des partenaires comme la DIRECCTE, avec la mobilisation de l'écosystème de l'INESS, et du réseau de professionnels de l'ex Maison de l'Emploi, très active jusqu'à 2015 et dont les salariés ont intégré en grande partie l'INESS ou l'intercommunalité.

Actions propres à la Cité de l'Emploi

La Cité de l'emploi a permis le recrutement d'une coordinatrice et la mise en œuvre de deux actions très vite identifiées sur la base du travail déjà engagé, avec deux catégories de publics visés : les femmes seniors et les jeunes diplômés - Logique de parcours cousu main et d'accompagnement personnalisé, en s'appuyant sur l'écosystème existant.

La coopération au service de l'insertion des femmes seniors

Le projet est porté par une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) hébergée dans les locaux d'INESS, le comptoir des entrepreneurs se conduit en 2 phases :

Phase 1 : "La Coopérative Éphémère" parcours de 4 mois

Phase 2 : « Coopérative d'Activité et d'Emploi d'Insertion[1] » qui sera expérimentée pour la première fois en France. A la fin de l'expérience en coopérative éphémère, les bénéficiaires intégreront la coopérative d'insertion via un Contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise).



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple du Grand Narbonne (Aude)

La signature de ce contrat leur donne une existence juridique professionnelle leur permettant ainsi :

- d'étudier la faisabilité de leur projet (le plus souvent dans les domaines de la cuisine - traiteur à domicile par exemple - et de la couture).
- de mettre en œuvre toutes les conditions de réalisation du projet,
- d'être accompagnées par des professionnels dans le développement de leur entreprise.

[1] Coopérative d'activité et d'emploi insertion : Une CAE avec un volet insertion conséquent.

BUZZ'INESS (3 mois pour entrer dans l'emploi) au service des jeunes diplômés

Les partenaires ont fait le pari de proposer une action de formation sur 3 mois pour les jeunes diplômés qui n'arrivent pas à trouver un emploi, en s'appuyant sur l'écosystème INESS (Mission Locale, Agence de communication, Pôle Emploi...). Outre le travail sur les outils de prospection, de candidature, l'estime de soi, il s'agit aussi de vérifier le projet professionnel et les éventuelles réorientations possibles.

La mission locale a identifié une soixantaine de jeunes diplômés de 18 à 29 ans sans emploi sur le territoire. Ce sont 10 à 12 jeunes qui seront sélectionnés[1] en janvier pour 3 mois d'accompagnement.

Le premier mois sera consacré au Bilan de compétence et à des formations sur les discriminations. Il s'agira ensuite d'acquérir les outils de prospection : travail sur l'e-réputation, comment prospecter pour l'emploi en ligne, etc., puis d'identifier les enjeux éventuels de réorientation. Chaque jeune bénéficiera d'un ordinateur portable, d'un abonnement Linked In Premium pour la durée de l'accompagnement. Une campagne de communication sera organisée par l'Agence de communication et le service communication du Grand Narbonne pour encourager les opportunités d'emploi. Egalement, du Marrainage et Parrainage sera prévu avec Pôle Emploi. En contrepartie, et afin de favoriser l'émulation et la cohésion de groupe, il sera demandé à la cohorte de jeune de réaliser un projet solidaire commun.

Un programme de trois mois qui vise à :

- Les pousser à se dépasser et rompre avec le sentiment d'isolement
- Valoriser les trajectoires et les parcours des jeunes
- Aider les jeunes à prendre conscience de la richesse de leur parcours
- Développer et valoriser les compétences transversales clés pour enrichir leur parcours et améliorer leur employabilité ;
- Proposer des accompagnements « à la carte » afin de les inscrire dans une logique de parcours

[1] S'agissant des jeunes diplômés, c'est la Mission Locale et Pôle Emploi qui vont procéder à la présélection avec les partenaires via une journée de mise en situation, puis un jury partenarial qui arrêtera la liste des 12 jeunes.



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple du Grand Narbonne (Aude)



La coordinatrice de la Cité de l'Emploi de Narbonne, Evelyne Abbé, a pour mission d'accompagner les cohortes et d'assurer la coordination des différents partenaires et intervenants. Elle assure un parcours sans couture, en assurant le passage de relais entre les différents intervenants, et un coaching individualisé et collectif des bénéficiaires. Elle est considérée comme le pilier central de la Cité de l'emploi, avec une vraie plus-value qui faisait défaut jusque-là.

Structuration du partenariat

Un comité de pilotage par an, présidé par la Préfète de Département Comités Techniques : Tant que de besoin (plusieurs par an). Les Comités Techniques permettent d'impliquer certains des partenaires ou d'aller chercher des solutions de financement pour la coopérative d'insertion, entité qui n'existe pas encore en France. Ils se réunissent autant que de besoin. Des réunions d'information sont également organisées.

Quel est l'impact de la Cité de l'Emploi ?

La Cité de l'emploi permet l'atteinte d'objectifs spécifiques pour des publics à la marge des dispositifs, ainsi qu'une mobilisation optimisée du partenariat local, qui génère une dynamique entre acteurs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. La souplesse du dispositif permet également la réorientation des projets pour assurer l'efficacité et l'impact recherché.

Quelles sont les Activités de la coopérative ?

Les activités de la coopérative sont déterminées par les bénéficiaires elles-mêmes, en fonction de leur projet professionnel. Les activités principales seront probablement la cuisine, avec une activité de traiteur à domicile pour les femmes qui sont déjà passées par la coopérative éphémère. Egalement des activités de couture. Le dispositif est souple, et permet des activités variées.



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple du Grand Narbonne (Aude)

Quelle est la durée prévue de la Cité de l'Emploi ?

Les cités de l'emploi sont à ce jour au stade d'expérimentation sur 2020-2021. Le financement est reconduit de manière annuelle. La création de poste inhérente à l'expérimentation implique la possibilité d'une inscription dans le temps du dispositif.

Le financement des Cités Educatives est-il le même à chaque fois ?

Le financement de l'ANCT (Bop 147) est identique pour chaque cité de l'emploi, mais chaque territoire identifie les cofinancements locaux en contrepartie, notamment ceux des collectivités.



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple des Hautes-Pyrénées

Périmètre d'intervention

Le département des Hautes Pyrénées est un département rural avec 2 villes principales où se situent les QPV : Tarbes et Lourdes (la ville de Lourdes est actuellement très touchée par la crise dans la mesure où son économie repose sur le tourisme culturel qui est actuellement à l'arrêt). La cité de l'emploi porte sur ces deux communes et sur une 3ème : Aureilhan (pour ses quartiers en veille active, mais hors financement du BOP 147). La population cumulée sur les 3 communes est de 10 000 habitants.



Genèse de la Cité de l'Emploi

Un partenariat local fort. Localement, la politique de la ville est portée par un GIP depuis 20 ans : l'Etat, l'EPCI, le Conseil départemental et la CAF en sont membres. Des partenariats étroits existent par ailleurs avec les communes, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'emploi. Un travail en partenariat était déjà conduit sur ce territoire sur les questions d'emploi, avec en particulier un effort renforcé depuis 2015 sur la logique « d'aller vers ».

Aller plus loin. La Cité de l'emploi constitue une opportunité pour aller plus loin dans la coopération grâce à un enjeu commun qui fédère les différents partenaires : innover ensemble pour mettre en œuvre des parcours sur mesure.

CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple des Hautes-Pyrénées

Identification des publics cibles

Les partenaires sont partis d'un constat partagé : tous font face à des parcours bloqués pour lesquels il n'y a plus de solution. Ils ont donc choisi de créer une instance de travail qui permette d'analyser les pratiques. Cet enjeu commun a permis de fédérer les partenaires autour du projet.

Actions propres à la Cité de l'Emploi

Animation de la co-élaboration d'un projet partagé : analyse des pratiques, élaboration d'outils communs, identification d'une cohorte transversale de bénéficiaires, élargissement du partenariat aux structures de proximité, ingénierie de projet pour des actions innovantes.

Rôle de la coordinatrice des Cités de l'Emploi des Hautes Pyrénées, Martine Colin-Rabouan

Le choix a été fait d'un profil de poste non spécialiste de l'emploi, permettant l'apport d'un regard extérieur qui soit en capacité de faire de l'analyse de pratique autour des parcours bloqués, et d'innover de manière soit individuelle, soit collective, en s'appuyant sur les besoins repérés des publics.

Durant les premiers mois de mise en œuvre de la démarche, le travail a donc porté sur l'analyse croisée des pratiques des acteurs. Et dans la logique de non concurrence avec les dispositifs existants, un travail est en cours pour faire des propositions d'actions pour répondre à des situations actuellement sans réponse ou sans réponse satisfaisante. Pour ce faire, il faut composer avec toutes les structures pour avancer en commun. Il y a aussi une volonté partagée d'élargir le partenariat à des acteurs non spécialisés dans les politiques de l'emploi comme les médiateurs ou des associations de proximité.

Structuration du partenariat

Une structuration du partenariat dédié, pilotée par le Préfet et animée par la coordinatrice: 3 instances de travail : Comité de pilotage, comité opérationnel, comité technique de suivi :

- pour une mise en réseau
- pour une vision partagée des enjeux de la coordination

pour garantir une co-construction de la démarche



CITÉ DE L'EMPLOI

L'exemple des Hautes-Pyrénées

Structuration du partenariat (suite)

Une structuration du partenariat dédié, pilotée par le Préfet et animée par la coordinatrice:
3 instances de travail : Comité de pilotage, comité opérationnel, comité technique de suivi :

- pour une mise en réseau
- pour une vision partagée des enjeux de la coordination
- pour garantir une co-construction de la démarche

Le comité technique de suivi

- Crée un cadre de référence commun, propice à l'appropriation de la démarche ;
- laisse la place à la co-construction : partage de réflexion et d'analyse ;
- permet de mobiliser les ressources partenariales.

Il se réunit tous les 15 jours pour analyser des besoins et des freins à l'emploi, de façon à partir d'une base commune pour construire ensemble la cohorte. Seront ainsi plus particulièrement ciblés par la démarche : des femmes seniors habitant les QPV, des bénéficiaires du RSA, des jeunes faiblement qualifiés. Il est par ailleurs envisagé de cibler également les saisonniers, de façon à répondre à des urgences de la conjoncture de l'économie locale à Lourdes.

Identification d'une cohorte de 50 personnes

- une intelligence collective au service de situation individuelle
- un parcours sur mesure
- des actions ciblées innovantes à élaborer en commun : « ouvrir le champ des possibles ».

Focus sur certains parcours

- parcours interrompus ou bloqués ;
- parcours qui démarrent (exemples :
 - les « invisibles »)
- suivis démultipliés entre plusieurs acteurs

Des projets d'action sont en cours d'élaboration et devraient être lancés début 2021

Une réflexion est en cours pour faire intervenir des associations compétentes en amont de la mise en emploi (danse, boxe, etc...) pour travailler sur la confiance en soi. Un autre besoin a été identifié et une action validée : une enveloppe sera dédiée à l'interprétariat en lien avec l'insertion professionnelle, domaine dans lequel il n'y a pas actuellement de réponse dans le droit commun. Il y a donc là un sujet pour la Cité de l'Emploi qui va être l'occasion d'expérimenter des réponses à ce besoin avant, le cas échéant, d'essaimer au-delà des QPV.



CITÉ DE L'EMPLOI

Questions / réponses des témoins

Quelle démarche évaluative ?

En ce qui concerne les Hautes Pyrénées, les pilotes de la Cité de l'Emploi travaillent en étroite collaboration avec l'ANCT : ils participent à un groupe de travail sur le suivi et la définition de critères d'évaluation commun. Puis en localement, travail sera conduit pour définir des critères spécifiques aux territoires. L'intérêt du caractère expérimental de la démarche est que cela permet de tester, d'avancer même si l'on n'a pas suivi un cadre prédéfini dès le départ.

En ce qui concerne le Grand Narbonne, la démarche d'évaluation du dispositif n'est pas encore arrêtée mais le travail est bien avancé s'agissant des deux principales actions présentées.

L'ANCT a proposé un référentiel d'évaluation indicatif pour la labellisation :

- Dans quelle mesure a-t-on renforcé le partenariat entre les opérateurs ?
- Dans quelle mesure a-t-on augmenté le recours aux dispositifs existants ?
- Dans quelle mesure les publics sont-ils mieux accompagnés ?
- Comment évalue-t-on la qualité de leur insertion, et pas seulement de leur mise en emploi pour les publics les plus éloignés ?

Le référentiel va s'enrichir des remontées effectuées par les territoires.

L'ANCT va-t-elle faire intervenir des chercheurs pour penser le transfert / la diffusion des pratiques ?

Le comité de suivi national va associer des chercheurs, et un accompagnement méthodologique est envisagé, mais cela n'est pas encore arrêté.

Comment se fait la détermination de la cohorte, comment cela a été réfléchi ?

A Narbonne, le public de femmes seniors et des jeunes diplômés sans emploi était déjà identifié par les partenaires, et la démarche de la Cité de l'emploi consiste à répondre à leurs besoins.



CITÉ DE L'EMPLOI

Questions / réponses des témoins

Comment le poste de coordinateur est-il financé ? Est-il pris en charge en totalité par le BOP 147 ?

Pour l'instant, concernant les exemples Occitans, le financement est assuré par le 147 mais les co-financements sont bien entendu recherchés, selon le type d'actions recherchées.

Existe-t-il une fiche de poste coordinateur type ?

Non, pas de fiche de poste type prédéfinie en amont, mais des exemples de ce qui a été diffusé par les premières cités sont mis à disposition des nouveaux territoires.

Comment s'articulent les cités de l'emploi avec les PTI départementaux ou locaux (pactes territoriaux insertion) ?

Beaucoup d'instances collaboratives existent déjà dans certains départements. comment s'organiser pour ne pas faire doublon ? Chefs de file des solidarités et de la solidarité territoriale, les départements concluent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques d'insertion sociale et professionnelle un protocole d'engagement (Etat, Région, Département, CAF, MSA, UDCCAS, CRESS, PE, MLI, URPLIE, Métropole, communautés d'agglomérations, communautés de communes, ARS, CPAM, syndicats mixtes...). Le PTI départemental se décline en PTI territoriaux qui définissent des orientations (comités d'engagements coordonnés par le conseil départemental) avec tous les signataires : identification des enjeux/problématiques et offres locales avec des projets d'actions.

Dans les Hautes Pyrénées, le GIP politique de la ville est signataire du pacte territorial d'insertion. Et le Conseil départemental est membre du GIP. Dans le cadre de la Cité de l'Emploi, les acteurs locaux s'efforceront de s'appuyer sur des outils que le Conseil départemental développe.

A titre d'exemple, la plateforme « Une offre, une personne », réservée jusque-là aux bénéficiaires RSA, pourra être ouverte aux bénéficiaires de la Cité de l'emploi. Les connexions seront recherchées sans que cela devienne trop complexe.

Il avait été proposé que le conseil départemental porte la Cité de l'Emploi mais celui-ci ne l'avait pas souhaité. Le choix a été fait de la faire porter par le GIP, davantage ciblé sur la politique de la ville.



CITÉ DE L'EMPLOI

Questions / réponses des témoins

Comment s'articulent les cités de l'emploi avec les PTI départementaux ou locaux (pactes territoriaux insertion) ? (suite)

La Cité de l'Emploi est complémentaire des dispositifs, et notamment de « 100% inclusion [1] » et des PTI Avec les Cités de l'Emploi, on part des besoins des personnes pour mobiliser les acteurs : c'est la spécificité de l'approche. Avec des dispositifs comme les PTI, on est plus dans des démarches qui ont défini leurs cibles a priori. Dans les deux cas, il s'agit de partir du terrain et de tisser des interactions, de manière pragmatique et concrète.

Pour les collaborateurs de Pôle Emploi, la démarche collaborative des Cités de l'Emploi est vécue comme une « bouffée d'oxygène » et un levier pour travailler en complémentarité, même s'il ne s'agit que de petites cohortes.

Pour l'ANCT, les cités de l'emploi constituent une opportunité pour territorialiser l'action des différents plans (dont le plan de relance), dispositifs, de favoriser l'innovation et les synergies d'acteurs, de valoriser et mettre en visibilité ce qui se fait sur les territoires.

[1] 100% inclusion a pour ambition de tester des parcours personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi et des jeunes peu ou pas qualifiés, éloignés de l'emploi, résidants dans les quartiers prioritaires de la ville ou les quartiers ruraux. Depuis 2018, 3 appels à projets ont été lancés dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.



C&CONTACT

04.67.07.02.38

contact@villesetterritoireslr.fr

www.villesetterritoireslr.fr